

Editions Antisociales

Août 2009

LE PROCÈS DES TRENTE

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE CE TEMPS : 1892-1894

PAR

SÉBASTIEN FAURE



L'ÉTAT OPPRIME
ET LA LOI
TRICHE

SABOTONS
L'ANTITERRORISME

Le premier épisode du feuilleton de Sébastien Faure sur *Le Procès des Trente* parut dans le n° 40 du *Libertaire*, le 15 août 1896 ; ce numéro ayant été saisi par la censure, ce premier épisode fut republié dans le numéro suivant, le n° 41 (22-28 août), augmenté de deux phrases omises dans la première livraison. Les épisodes suivants furent ensuite publiés dans les n° 43 (5-11 septembre), n° 47 (3-9 octobre), n° 48 (10-16 octobre), n° 49 (17-23 octobre), n° 50 (24-30 octobre), n° 51 (31 octobre-5 novembre), n° 52 (6-12 novembre), n° 54 (20-26 novembre), n° 55 (27 novembre-2 décembre), n° 57 (10-16 décembre) et n° 58 (17-23 décembre). Le passage d'un épisode à l'autre a été ici chaque fois signalé par un couillard. La retranscription a été faite à partir du texte conservé sous forme de microfilm à la Bibliothèque nationale de France sous la cote MICR D-92.

L'illustration de couverture, représentant Sébastien Faure en train d'exposer aux prolétaires les raisons et les fins de l'Anarchie, est librement reprise de son hebdomadaire *Les Plébéiennes* (n° 8 du 4-10 mars 1900). Les croquis en quatrième de couverture sont tirés d'un *cartoon* appelant au meurtre des anarchistes, publié en 1886 aux États-Unis.

LE PROCÈS DES TRENTE

Notes pour servir à l'histoire de ce temps : 1892-1894

Deux ans se sont écoulés depuis le jour où, de l'avis des feuilles les plus bourgeoises et qui avaient le plus violemment réclamé une impitoyable répression, Paris et la France apprirent avec une satisfaction marquée, l'acquittement de tous ceux qui avaient comparu dans le *Procès des Trente*, sous l'inculpation d'affiliation à une association de malfaiteurs.

Depuis, l'apaisement s'est graduellement opéré. Cette haine sauvage qui secouait alors les pleutres et les cuistres sitôt qu'était prononcé devant eux le mot « anarchiste » a fait place peu à peu à une réprobation tout aussi profonde peut-être, de la part de ces gens-là, mais moins féroce ; réprobation qui ne ferme pas complètement la porte à la discussion et chacun sent que les jours sont proches où l'anarchisme, conception philosophique et sociale de la plus haute allure et de la plus rigide exactitude, fera l'objet des controverses toujours passionnées mais de plus en plus sérieuses des penseurs, des savants, des écrivains, des orateurs.

Aujourd'hui qu'un calme relatif a remplacé dans les esprits le bouillonnement de naguère, que la peur et la férocité ont fait place à la saine raison, que les plunitifs à gages ont cessé de diriger contre les hommes et les choses de l'Anarchie le feu convergent de leurs basses injures, il est utile de faire revivre avec la plus scrupuleuse impartialité les personnages et l'action mouvementée de cette tragi-comédie.

Certains faits de l'histoire s'estompent à distance. D'autres empruntent au temps qui fuit une couleur plus vive... Le Procès des Trente est un de ces derniers. De lui, on a dit qu'il est désormais historique.

Je ne saurais être aussi affirmatif. Il est fort possible, en somme, que les générations futures gardent le souvenir de cet abominable traquenard dans lequel des gouvernants et des magistrats voulurent faire tomber la liberté d'examen.

Ce qu'on ne saurait nier, c'est l'intérêt énorme avec lequel l'opinion publique suivit les multiples péripéties de ce drame judiciaire.

*
**

D'où procédait cet intérêt ? Du nombre considérable des accusés ? – Je ne le pense pas. De la gravité des peines encourues ? – Le maximum était vingt ans de travaux forcés et la relégation. Nul n'était passible d'une condamnation capitale.

Se passionnait-on pour les personnalités soumises au verdict du jury ? – Aucune ne jouissait, en dehors des groupements révolutionnaires ou de certains milieux spéciaux, d'une véritable notoriété et, jusqu'à l'ouverture des débats, la foule ignorait presque leurs noms.

Mais ce procès était l'épilogue d'une série de perquisitions et d'arrestations en masse, ayant pour prétexte une succession d'attentats retentissants. Pendant six mois, la presse docile et soi-disant bien informée n'avait cessé d'écrire que ces perquisitions avaient amené la découverte et la saisie de documents de la plus haute importance. La police avait transmis aux feuilles complaisantes et aux journalistes qui flirtent avec elle des communiqués aussi sensationnels que mensongers ; on avait attisé le feu de toutes les curiosités populaires par la promesse des révélations écrasantes que le ministère public apporterait à l'audience.

On avait affirmé et sur tous les tons répété que la justice tenait enfin l'indéniable preuve de l'entente établie entre tous les anarchistes, qu'ils soient propagandistes par l'écrit et la parole ou propagandistes par le fait.

D'accord avec ses chefs, le juge d'instruction Meyer, chargé de cette laborieuse affaire, ne craignait pas, jouant les bavards mystérieux, d'appuyer tous ces racontars de son autorité de magistrat ayant en sa possession tous les fils de cette trame serrée, compacte, solide.

À Paris, à Londres, à Barcelone, à Chicago et ailleurs, lisait-on dans les quotidiens de l'époque, siégeait une sorte de comité directeur, commandant à un parti puissamment organisé et possédant jusque dans d'infimes localités de vigoureuses ramifications.

Rien ne manquait à cette organisation : les efforts centralisés étaient savamment combinés de manière à maintenir la plus constante cohésion entre les éléments multiples de cette formidable ligue. Une correspondance volumineuse entretenait d'incessantes relations d'individu à individu et de groupe à groupe. Il y avait une caisse commune alimentée par des cotisations fixes, des souscriptions volontaires, le produit des vols et le bénéfice des conférences, des réunions et des fêtes organisées par les adhérents. Ces temps derniers, pour se procurer les sommes considérables nécessaires à la perpétration de leurs attentats contre les personnes et les propriétés, les anarchistes avaient imaginé de recourir à des contrats d'assurance sur la vie reposant sur la tête des affiliés qu'on chargeait d'agir et qu'ainsi on envoyait à la mort.

Le sort ou la volonté des chefs désignait les adeptes qui, sous peine de terribles vengeances, devaient se conformer aux décisions prises et accomplir les crimes résolus...

**

Ces extravagances enfantées par le cerveau en délire de MM. les reporters – qui, durant deux années, se firent des rentes en spéculation sur la crédulité publique – avaient surchauffé les imaginations en dramatisant tous les incidents auxquels était mêlé un personnage anarchiste.

Le système nerveux de la foule était à tel point surexcité que, le jour venu d'être exactement renseignée sur les agissements des « compagnons, chevaliers de la dynamite et du poignard », elle se précipita sur les feuilles publiques et en dévora la lecture.

Visible fut la stupéfaction générale et l'indignation monta promptement au diapason de la déception ressentie.

Cette indignation s'exprimait ainsi :

« Eh quoi ! C'étaient ces hommes : philosophes, écrivains, orateurs, artistes, ouvriers, ingénieurs, petits commerçants, ces hommes dont la plupart ne s'étaient jamais vus, ces hommes dont la physionomie inspirait la sympathie et dont l'existence était toute de sincérité et de désintéressement, c'étaient là les affiliés redoutables de cette terrifiante association de cambrioleurs et d'assassins qui, depuis plus de deux ans, frappaient d'épouvante les paisibles populations des campagnes et les agglomérations laborieuses des villes !

» Comment ! on avait fouillé des milliers de domiciles, interrogé minutieusement tous les coins et recoins des logements perquisitionnés, épluché une quantité innombrable de morceaux de papiers noircis par l'imprimé ou l'écriture, passé en revue la correspondance privée, les antécédents, les relations, les amitiés, les habitudes de plusieurs milliers de personnes ; on avait soumis aux tortures de la détention et aux pièges de l'interrogatoire des centaines et des centaines d'individus de tout âge, de tout sexe, de toute situation ; et ce système de terreur et de suspicion renouvelé de l'Inquisition, aboutissait à la comparution en cour d'assises de trente personnes dont le seul lien – purement moral – consistait à trouver que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, à déclarer que l'organisation sociale repose sur une criminelle équivoque habilement entretenue par les riches et les puissants, à se proclamer les irréductibles adversaires d'une société de boue et de sang, à s'affirmer anarchistes !

» Le parquet traduisait bien en justice, comme faisant partie d'une association ayant pour but le vol et l'assassinat, un certain nombre d'individus qu'il partageait en deux groupes : les *intellectuels* et les *impulsifs* ; les premiers ayant pour mission de propager la théorie, les seconds de la mettre en pratique, les uns étant le cerveau qui conçoit, prépare et commande, et les autres le bras qui exécute. Mais où était la preuve de l'*entente établie* ? De qui se composait le comité directeur ? À quelle somme se montait le trésor ? À quelle époque remontait la fondation de cette abominable secte ? Quels étaient les statuts et règlements de cette ligue ? Quelles formalités faisait-on subir aux affiliés ? Quels serments solennels exigeait-on d'eux ? De quelles peines étaient frappés ceux qui violaient le secret des délibérations prises dans le mystère des assemblées de la bande ? Où, quand, comment, par qui avaient été conçus, résolus, préparés les attentats des Ravachol, Vaillant, Léauthier, Émile Henry, Pauwels, Caserio ?

» N'était-il pas invraisemblable que tous ces horribles forfaits ayant été prémédités par la secte et exécutés par un ou plusieurs adeptes, l'accusation ne pût faire comparaître aucun témoin venant affirmer le fait, ne pût exhiber aucun document, aucun écrit, aucun bout de papier public ou privé l'attestant ?

» N'était-il pas inadmissible que de tous ces complots ourdis, de tous ces forfaits préparés en commun – fussent-ils accomplis par un seul –, il ne fut resté ni trace ni vestige ? »

Je me rappelle – et me rappellerai longtemps encore – l'ébahissement dont était empreinte la physionomie des avocats, des journalistes, des

assistants après la première audience et l'interrogatoire des deux premiers accusés. Tout le monde se regardait stupéfié et, n'étaient la solennité de laquelle s'entoure toujours la magistrature, les mesures d'ordre prises à l'intérieur et aux abords du Palais de Justice ainsi que le déploiement de force et la mise en scène qu'on remarquait dans la salle d'audience, on aurait cru à une plaisanterie d'un goût douteux.

J'ai dit que l'opinion publique, désappointée, manifesta sa déception – on lui avait promis des révélations et on trompait son attente – et exprima son exaspération, dès le début, d'une façon très significative.

Le mot « procès de tendance » commença à être prononcé. Pour se venger du ridicule dont leur crédulité ou leur soumission auraient pu les couvrir, la plupart des journaux ne craignirent pas d'imprimer le mot et de le faire leur.

À dater de ce moment – qui expliquera jamais le mécanisme de cette versatilité des foules ? – l'indignation que l'opinion publique ressentait contre les anarchistes se dirigea en partie contre les odieux mystificateurs : gouvernants, policiers, magistrats. De la masse affolée qui, muette et lâche, avait approuvé toutes les mesures arbitraires dont les « compagnons » avaient été victimes, s'élevèrent des voix en leur faveur.

On osa parler.

Les controverses les plus animées, les discussions les plus violentes se produisirent, témoignages indiscutables de l'intérêt passionné avec lequel l'esprit public suivit, jusqu'au dénouement et sans fléchir, la partie engagée entre les accusés et les accusateurs.

Tous ceux qui observent et sont susceptibles de réflexion comprirent qu'il s'agissait en réalité d'un procès de tendance et l'on se passionna parce que la liberté de pensée était en jeu.

Des procès de tendance, certes, les gouvernements en firent de tous temps. Monarchie, République, Aristocratie ou Démocratie, ils n'ont pas pour mission d'élargir le champ de la pensée ; il est au contraire dans leur rôle et dans leur nature d'empêcher qu'il ne s'agrandisse et même – quand faire se peut – de le rétrécir. Pour croire ou prétendre le contraire, il faut être naïf comme un électeur, ou fourbe comme un élu.

Mais les gouvernements, et surtout ceux qui sont basés ou sont censés reposer sur l'opinion, tiennent forcément compte de la cérébralité publique et des transformations qui, graduellement, s'y opèrent.

L'esprit public acceptait sans protestation les procès faits à la pensée, au temps où les ridicules Mystères de la foi et les enfantines superstitions religieuses prédominaient assez pour qu'il parût insensé ou sacrilège d'élever des doutes sur la mission providentielle des dirigeants, et le caractère sacré de leur pouvoir.

À ces époques de compression nécessaire et possible, les condamnations prononcées par les Inquisiteurs trouvaient dans l'âme populaire soumise, respectueuse, croyante, une approbation sans réserve, ou, pour le moins, une docilité résignée.

Mais en notre siècle de libre examen et de critique positive, les gouvernants comprennent qu'ils ne sauraient, sans une périlleuse témérité, agir avec la même désinvolture. Les audaces des cerveaux en insurrection contre le Dogme, l'infiltration lente mais irrésistible des méthodes d'observation dans l'étude de la philosophie, de l'histoire, des sciences naturelles, l'adhésion des plus hauts esprits et des intelligences les plus cultivées à une conception politique en harmonie avec l'affranchissement de la pensée humaine, la participation de plus en plus générale des foules gouvernées à la direction des affaires publiques, enfin les mouvements révolutionnaires qui ont convulsé le corps social depuis un siècle, chaque fois qu'était par trop défié le sentiment populaire ou méconnu le droit de la masse, ont créé un ensemble de pratiques gouvernementales et de coutumes publiques qui constituent la loi de notre époque, loi devant laquelle, quelque envie qu'elles aient de s'y soustraire, les classes dirigeantes sont tenues de s'incliner. Il faut d'exceptionnelles circonstances pour qu'un gouvernement déroge à ce fait. Seule une situation d'une gravité particulière comporte des mesures en désaccord avec les tendances générales des esprits.

Quand cette situation se présente, le gouvernement peut tout oser. Spéculant sur l'affolement, exploitant la peur, il lui est loisible de tout entreprendre : la lâcheté de l'opinion et le concours de la presse soumise lui octroient un blanc-seing dont il peut abuser en toute insouciance.

Qu'il viole et fouille les domiciles, qu'il arrête et condamne les citoyens suspects ou soupçonnés, la conscience publique n'élèvera pas une seule protestation. Qu'il prenne les mesures les plus révoltantes, on l'y encouragera.

Mais s'il agit ainsi, qu'il ne s'en cache pas. La poltronnerie de la foule n'empêche pas celle-ci d'exiger du pouvoir le déploiement d'un certain courage et d'une certaine sincérité.

Le gouvernement juge indispensable un procès de tendance ? Soit. Mais alors qu'il ait le courage et la franchise de le dire.

La grande faute ne fut pas d'intenter aux anarchistes militants et connus un procès de tendance, mais de couvrir celui-ci du masque d'un procès de droit commun : l'étiquette n'était pas conforme à la marchandise. Voilà pourquoi, dès qu'on s'aperçut de la fraude, on s'indigna.

*
**

Quelles étaient donc les circonstances exceptionnelles qui avaient poussé le ministère présidé par M. Dupuy à recourir à un procès qui devait, dans la pensée de cet inoubliable président du Conseil, purger à jamais de la bande anarchiste le territoire de la République française ?

C'était une succession, depuis deux ans environ, d'explosions qui avaient frappé de terreur le monde entier.

Celui qui, le premier de cette série, avait fait parler la dynamite, portait un nom de consonance batailleuse, d'euphonie claironnante : Ravachol. Sa vie extraordinairement mouvementée eût pu servir de thème au roman le plus dramatique. Son caractère étrange, son audace incroyable, son énergie opiniâtre, son imperturbable sang-froid, son flegme en face des situations les plus tragiques firent de Ravachol un de ces êtres que la plupart considèrent comme un monstre, que d'aucuns regardent comme une sorte de héros, mais que nul ne peut s'empêcher d'observer comme un phénomène.

Sous le coup d'une condamnation à mort par contumace que lui avait infligée la cour d'assises de la Loire pour l'assassinat d'un vieil ermite, riche et mendiant, il s'était rendu à Paris dans le dessein bien arrêté de tirer une éclatante vengeance des magistrats Benoît et Bulot.

Il avait conçu contre eux une haine mortelle ; voici pourquoi :

La manifestation annuelle du 1^{er} mai 1891 fut marquée par un incident sur lequel les journaux d'alors insistèrent peu. Des anarchistes, ayant pris rendez-vous ce jour-là à Levallois-Perret, se dirigeaient, drapeau rouge au vent, vers la commune de Clichy. La police, informée, se mit à la poursuite des manifestants. Ceux-ci se réfugièrent dans l'établissement d'un marchand de vins, boulevard National. Brusquement les sergents de ville, conduits par le commissaire de police Guilhem, firent irruption dans l'établissement, tandis que des gendarmes à cheval en gardèrent les issues.

Une véritable bataille rangée s'engagea. Plus de soixante coups de feu furent échangés. Munis d'armes de pacotille, les anarchistes furent dispersés. Seuls, Decamp, Dardare et Leveillé, après une résistance désespérée, restèrent, blessés, sanglants, aux mains des gendarmes. Traînés au bureau de police, ils furent non seulement laissés

sans soins pendant quarante-huit heures, sans eau pour laver et panser leurs blessures, mais encore traités avec la dernière sauvagerie, par les agents ivres d'alcool et de férocité.

Ces trois hommes comparurent aux assises le 28 août suivant. M. Benoît présida ; M. Bulot requit. Les anarchistes reprochèrent au premier d'avoir fait preuve d'une partialité révoltante, au second d'avoir, avec un acharnement impardonnable, demandé aux jurés la tête de Decamp, et contre Dardare et Leveillé des peines sévères.

L'affaire de Clichy – l'acte révolutionnaire le plus marquant depuis la Commune – avait soulevé dans les milieux anarchistes une grosse émotion. L'attitude attribuée aux deux magistrats cités provoqua chez les compagnons une indescriptible fureur et suggéra aux plus ardents l'idée des représailles. Cette idée trouva dans Ravachol une volonté servie par un tempérament d'acier, une indomptable ténacité et une vigueur corporelle peu commune.

Le voici à Paris. Il se met à l'œuvre. Va-t-il, armé d'un poignard ou d'un revolver, attendre une occasion favorable pour se débarrasser des victimes que son esprit de vengeance a désignées ? Non ! Il veut que la vengeance soit éclatante, formidable, en dehors des ordinaires conditions. Il veut, tout en frappant des individus, terrifier tous ceux de leur caste. Il veut qu'entourée de circonstances particulières et commise à l'aide d'armes exceptionnelles, son action ait une signification spéciale et un retentissement inusité.

Le 11 mars 1892, la maison du boulevard Saint-Germain qu'habitait le président Benoît sautait ; le 27 mars, c'était le tour de l'immeuble qu'occupait, rue de Clichy, l'avocat général Bulot.

Bien que ces deux explosions n'eussent point été suivies de conséquences graves (la première n'avait fait aucune victime et la seconde ne blessa qu'un petit nombre de personnes), une frayeur sans nom s'empara de Paris, de la province, du monde entier.

N'était-il pas abominable, en effet, de songer que des milliers et des milliers d'existences se trouvaient, par ce procédé d'une puissance énorme : la dynamite emmagasinée dans un récipient exigü, à la merci d'une seule individualité ?

Les articles indignés de la presse dissimulèrent mal les angoisses éprouvées.

Entre les deux bombes de Ravachol, en avait éclaté une troisième (le 18 mars) à la caserne Lobau et cette répétition d'attentats dont les auteurs restaient inconnus et conséquemment impunis, affolèrent l'opinion et déconcertèrent le gouvernement.

Le moindre bruit, la plus légère pétarade mettait en fuite des centaines de personnes et l'imagination de la foule, surexcitée par la lecture des

journaux qui ne parlaient guère que de dynamite, voyait un engin explosif dans la plus innocente boîte à sardines privée de ses habitants et jetée au tas d'ordures.

Les maisons habitées par des magistrats étaient gardées ; gardés aussi les abords du Palais. Un déploiement insensé de forces policières donnait à Paris l'aspect d'une ville en état de siège ou de révolution.

Le gouvernement, le parquet, la police, la presse désignèrent comme coupables les anarchistes ; on procéda à des perquisitions ; dans les centres ouvriers et surtout dans les villes considérées comme des foyers d'anarchisme, on opéra de multiples arrestations.

Toutes ces mesures, toutes ces criaileries de la presse, eurent pour inévitable effet de répandre et d'augmenter la terreur. Les gens riches, les hauts fonctionnaires, les politiciens, les patrons, tous ceux qui n'avaient pas la conscience en repos – et ils sont innombrables – tous ceux qui, interrogeant leurs souvenirs se rappelaient une injustice commise, un acte de sévérité excessive, tous ceux qui avaient vécu jusqu'alors dans la sécurité de leur richesse, dans la tranquillité de leur sinécure, dans la quiétude de leur situation élevée, tous ceux qui avaient gardé des yeux secs devant les larmes des affligés, tous ceux qui étaient restés en sentinelles impitoyables devant leurs coffres-forts fermés aux mains tendues, tous les patrons qui avaient congédié des ouvriers, tous les propriétaires qui avaient expulsé ou saisi, tous les magistrats qui avaient condamné, tous les policiers qui avaient arrêté, tous les mandataires qui avaient trahi, tous les plumitifs qui avaient difamé, en un mot tous ceux dont la position est faite – fatalement dans notre société chaotique – des douleurs à autrui infligées, des privations à autrui imposées, perdirent leur sérénité habituelle et furent en proie aux transes continues le jour, aux cauchemars périodiques la nuit.

**

La nouvelle de l'arrestation de Ravachol vint mettre fin à ces heures d'angoisse. On tenait enfin cet homme qui, libre encore la veille, disposait de la sécurité publique. On se disait que Ravachol était l'unique échantillon d'une espèce inconnue, que c'était un maniaque, un détraqué, un fauve échappé du désert et par hasard égaré dans les rues d'une cité comme Paris. On pensait et répétait qu'il n'aurait ni vengeur, ni successeur.

La confiance renaissait. Elle fut de courte durée.

Le matin même où le dynamiteur comparait en cour d'assises, sautait le restaurant Véry, où les badauds se succédaient en flots pressés pour contempler les traits du nommé Lhérot qui avait fait arrêter Ravachol.

J'étais en prison quand survint cette explosion ; aussi ne pus-je, à cette époque, me rendre compte de l'émotion ressentie. Mais il suffit de lire les feuilles qui relatèrent minutieusement le fait pour constater que la panique fut portée à son comble.

L'ère de la dynamite était donc bel et bien ouverte. On ne se trouvait plus en présence d'un fait isolé. Ravachol avait des disciples, des amis, des vengeurs ; il avait donné l'exemple et celui-ci allait être suivi.

L'initiateur de ce mouvement terroriste était bien désormais mis dans l'impuissance de continuer ses exploits ; on le tuerait ; on allait le juger, faire revivre contre lui la condamnation à mort à laquelle il avait échappé, le guillotiner. Mais l'explosion du restaurant Véry attestait qu'il n'emporterait avec lui, sous la terre qui recouvrirait son cadavre d'exécuté, ni son terrible secret, ni sa farouche résolution.

Ce fut donc au milieu de l'indescriptible effroi causé par l'explosion du restaurant Véry que comparut Ravachol devant le jury de la Seine. Celui-ci n'écouta pas le procureur-général Quesnay de Beaurepaire qui avait voulu requérir lui-même contre l'accusé la peine de mort et accorda à Ravachol, qui ne l'avait pas sollicité, le bénéfice des circonstances atténuantes.

Aux côtés de l'accusé principal parurent, comme complices, Simon, dit *Biscuit*, un jeune homme de dix-huit ans qui se montra d'une insouciance gouailleuse et d'une crânerie peu commune ; Béala et Mariette Soubert, l'un et l'autre dans un rôle très effacé ; enfin Chaumartin, le délateur, le traître, celui qui, dans cette affaire, récolta le mépris de tous les gens de cœur, parce qu'il acheta son acquittement au prix de l'acte le plus ignoble qu'un homme puisse commettre.

Béala et Mariette Soubert furent acquittés, Simon et Ravachol condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

De Paris, ce dernier fut dirigé sur Montbrison, y comparut en cour d'assises le 21 juin 1892, fut condamné à mort pour le meurtre de l'ermite de Chambles, Jacques Brunel, et exécuté le 10 juillet suivant.

Depuis son arrestation, l'attitude de Ravachol ne s'était pas un instant démentie. Soumis à un régime particulièrement féroce et qu'on épargne toujours aux condamnés à mort ; prisonnier dans une cage de fer donnant d'un côté sur un couloir obscur et de l'autre sur une sorte de cellule ressemblant à une cave ; enfermé vivant dans un véritable tombeau, il conserva jusqu'au bout une

sérénité étonnante, une liberté d'esprit extraordinaire. Énergiquement, il avait refusé de se pourvoir en cassation et de signer son recours en grâce.

Il mourut en chantant à plein gosier.

Ces circonstances que relatèrent tous les journaux – quelques-uns avec force détails – impressionnèrent vivement la foule qui, en face d'une mort intrépide, en oublia assez volontiers les causes pour ne se souvenir que de la façon dont elle a été acceptée.

*
**

L'explosion du restaurant Véry fut suivie d'une accalmie relative. Six mois s'écoulèrent sans que Paris entendît de nouveau l'effrayante voix de la Dynamite.

Mais l'assurance était loin d'être revenue dans les esprits. On pensait bien que les anarchistes n'avaient pas désarmé et l'on s'aperçut aisément que le Gouvernement, lui, avait résolu d'entourer ceux-ci d'une surveillance inaccoutumée et de les traiter avec la dernière sévérité.

Au surplus, la lecture des journaux n'était guère rassurante. Chaque jour, sous la rubrique : *la Dynamite*, devenue aussi générale que celle-ci : *Tribunaux*, ou celle-là : *Faits divers*, ils publiaient des informations plus ou moins intéressantes, dont l'inévitable résultat était de conserver à l'anarchisme, dans les préoccupations quotidiennes de l'opinion, la place marquée que lui avaient assurée les premières bombes.

Les chambres correctionnelles et les cours d'assises eurent à juger, à cette époque, un si grand nombre d'anarchistes ou d'accusés qui, gagnés par la contagion, se proclamaient tels, que bien avant d'être officiellement incorporé à la Législation, le crime d'anarchisme fut poursuivi et frappé judiciairement.

Le plus simple délit donnait lieu à une condamnation sévère pour peu qu'il fût attribué à un compagnon, et la peine prononcée dépendait bien plus de l'attitude prise par le prévenu que de la gravité de l'acte incriminé.

De leur côté, les anarchistes redoublaient d'activité. Les réunions succédaient aux meetings ; jamais la province n'avait été sillonnée par un nombre aussi considérable d'orateurs libertaires. Les discours les plus violents étaient les mieux accueillis par des auditoires de plus en plus nombreux. Les actes de Ravachol, les condamnations qui tombaient comme grêle sur les militants, les perquisitions, arrestations et tracasseries de toutes sortes dont étaient victimes les personnes soupçonnées de convictions révolutionnaires ou de relations quelconques avec les propagandistes par le fait ; la saisie et la condamnation

des journaux *la Révolte*, *l'Endehors*, *le Père Peinard*, tous ces événements fournissaient aux écrivains et orateurs anarchistes l'inépuisable matière de manifestes, appels et harangues, dans lesquels s'affirmait unanimement, en dépit de l'infinie diversité des éducations et des tempéraments, l'inébranlable résolution de faire face aux persécutions, d'appeler à la résistance les individus d'indépendante pensée, de continuer la lutte à main armée entreprise contre la société et ses défenseurs.

*
**

Sur ces entrefaites éclata un de ces conflits que comporte nécessairement notre organisation économique. Ce différend particulièrement grave entre salariants et salariés avait pour théâtre la petite ville de Carmaux. La presse mena grand tapage ; le Parlement fut saisi ; des interpellations retentissantes eurent lieu ; un arbitrage fut décidé et accepté par les parties en désaccord. La grève de Carmaux se termina – comme s'achèvent et s'achèveront fatalement tous les mouvements qui se livrent à la direction des politiciens, socialistes ou non – par la reprise du travail sans autre résultat, pour les grévistes, que des promesses fallacieuses.

Cet incident de la lutte contemporaine entre le capital et le travail commençait à entrer dans l'oubli et il se fût assez vite effacé des mémoires sans l'émouvant épisode que vint ajouter à cette escarmouche l'explosion de la rue des Bons-Enfants.

Avenue de l'Opéra se trouvent les bureaux de la direction et le siège du conseil d'administration de la Compagnie minière de Carmaux. Le 8 novembre 1892, une personne qui longtemps resta inconnue et qu'on n'eût probablement jamais découverte sans ses propres aveux¹ déposa à la porte de ces bureaux une marmite à renversement. Celle-ci ayant été aperçue et ayant éveillé les soupçons, fut emportée par des agents au commissariat de la rue des Bons-Enfants. Soudain, retentit une formidable détonation déterminant dans tout le quartier une panique folle. Quand on se rendit compte des ravages causés par l'explosion, on compta cinq cadavres horriblement mutilés. L'immeuble éventré présentait un affreux spectacle.

Les photographes et dessinateurs accoururent sur l'emplacement sinistré et livrèrent à la publicité divers états des lieux – après l'explosion – dont les reporters s'empressèrent de rédiger *la légende* en trempant leur plume dans une encre

1. Il s'agit d'Émile Henry qui se déclara plus tard l'auteur de cet attentat et prouva en effet, par des explications très précises et très minutieuses, que ses aveux étaient exacts.

terriblement noire, de façon à accroître l'horreur du tableau.

Les victimes étaient des hommes de police et l'on sait que ces hommes ne sont pas en odeur de sainteté auprès de la population. Aussi n'épargna-t-on rien pour grossir l'émotion causée par l'attentat et provoquer l'indignation de la foule contre les anarchistes à qui, sans aucun indice pourtant, on en attribua la responsabilité.

On fit circuler sur les *victimes innocentes de ce crime monstrueux* des histoires attendrissantes auxquelles étaient mêlés des enfants, des femmes ; de splendides funérailles furent faites à ces « héros morts à leur poste de combat, tombés sous les coups des infâmes bandits qui déshonoraient l'humanité ». Ministres, députés, conseillers municipaux tinrent à étaler publiquement « auprès d'une tombe qui devait à jamais recouvrir les restes mutilés de ces glorieux martyrs du Devoir », une douleur qui les empêcha d'autant moins de gueuletonner le soir même à qui mieux mieux, qu'elle était toute de parade officielle.

Si l'on ajoutait bout à bout toutes les colonnes de journaux dont l'attentat de la rue des Bons-Enfants fut le sujet ou le prétexte, je ne serais pas étonné qu'il y eût de quoi faire le tour de la France et, peut-être même, celui de l'Europe !

Les *porte-plumes* stipendiés – ceux qui portent une plume comme au Moyen Âge, portaient une épée les mercenaires aux gages des aventuriers de grands chemins – eurent soin de surexciter l'affolement populaire en faisant observer et en insistant sur ce fait que le hasard seul avait frappé des policiers, mais que le même hasard, force mystérieuse et inconsciente qui prend aveuglément n'importe quelle direction et atteint n'importe quel individu, aurait pu désigner d'autres victimes.

**

Pendant toute une année, le lecteur du *Figaro* et l'abonné des *Débats* purent lire d'un bout à l'autre leur feuille de prédilection sans que la peur fit trembler leurs lunettes au récit d'un nouvel attentat.

Ces journaux, ainsi que les autres, continuèrent sans doute à s'occuper de la *secte anarchiste* ; mais les informations sur ce point étaient singulièrement rassurantes : le Parlement ayant modifié la loi de 1881 sur la Presse en élargissant notablement le cercle des délits inscrits dans cette loi sous le titre de « provocations » et en renforçant les pénalités, on pensait que les théoriciens de l'Anarchie allaient mettre un frein à leurs excitations, laisser dormir leurs plumes dans l'écritoire et se garder de discourir. Quant aux

hommes d'action du parti, les mesures prises par le Gouvernement et l'incessante surveillance d'une police accrue allaient rendre impossibles les actes de cambriolage et de propagande par le fait qui avaient si profondément troublé l'habituelle quiétude des privilégiés.

Entre-temps, plusieurs événements vinrent faire diversion. Les scandales du Panama révélèrent dans les couches parlementaires un état de corruption qu'on n'était pas sans soupçonner, mais qu'on n'aurait pu croire aussi général et aussi avancé. Capitalistes et gouvernementaux s'enlisèrent dans la boue. Chaque jour éclatait un nouveau scandale, circulaient de nouvelles listes, était compromis un nouveau personnage : ministre, sénateur, député, directeur de journal ou financier de *haut vol*.

Le peuple, ce grand enfant ignorant, crédule, docile, s'intéressa vivement aux polémiques de parti et de presse dont les affaires du Panama furent le thème ; tout comme, chauvin, aimant le bruit et l'éclat des fêtes, il se passionna lors des réjouissances publiques en l'honneur de la visite des marins russes.

Enfin, les élections générales de septembre 1893 captivèrent pendant deux ou trois mois toute l'attention publique au bénéfice de ce jeu favori des intrigants candidats et des imbéciles électeurs : la politique.

**

Brusquement, les « compagnons » firent oublier Panama, Russes et Politique.

L'acte de Léauthier fut le signal de la reprise des hostilités par les anarchistes. Cet acte provoqua moins de terreur que les bombes de Ravachol et l'attentat de la rue des Bons-Enfants ; d'abord, parce que l'arme employée était moins bruyante ; ensuite, parce que Léauthier, tout en frappant un homme qu'il ne connaissait pas et contre lequel il n'avait aucun motif de haine personnelle, ne s'était attaqué qu'à un seul individu ; enfin parce que l'acte lui-même aurait pu, grâce aux journalistes, passer pour celui d'un halluciné, si Léauthier n'avait pris à tâche d'en faire connaître la signification.

Léauthier, cordonnier de son état, était un jeune homme de dix-neuf ans. Bien qu'excellent ouvrier, à lui, comme à tant d'autres, le travail manquait. Étant réduit à la plus profonde misère, n'ayant plus même de quoi se procurer du pain, il résolut « d'entrer dans un restaurant fréquenté par ceux qui mangent bon et beaucoup sans jamais rien produire, d'y prendre un copieux repas et de n'en partir qu'après avoir plongé son outil de travail : un tranchet, dans la poitrine d'un consommateur ». Ces explications, il les fournit à

un « compagnon » qu'il croyait avocat et sur lequel il comptait pour se défendre en cour d'assises. Il les réitéra quand il comparut.

Le 13 novembre 1893, Léauthier mit son projet à exécution sur la personne de M. Georgewitch, ministre de Serbie à Paris.

**

Un mois ne s'était pas écoulé que Paris apprit, un soir, qu'une bombe lancée dans l'hémicycle du Palais-Bourbon (le 9 décembre 1893) avait éclaté. On crut tout d'abord à un grand nombre de morts. On sut bien vite que nul n'avait été tué, mais qu'une quarantaine de personnes avaient été plus ou moins grièvement blessées.

L'auteur de cet attentat était Auguste Vaillant.

La bombe de Vaillant produisit un effet considérable mais des impressions très diverses. Par ceux qui ont l'habitude de se désintéresser de tout ce qui ne les touche pas directement, elle fut accueillie avec indifférence.

Dans la classe ouvrière et dans les milieux qu'agitent les questions politiques, l'acte de Vaillant rencontra une approbation proportionnée à l'écœurement que les escroqueries du Panama et la mauvaise foi des Députés avaient fait naître.

Sans aller jusqu'à applaudir à cet acte, les hommes du peuple ne dissimulèrent pas la secrète sympathie que leur inspirait Vaillant.

Bien plus facile à saisir était l'expression de cet attentat. On comprit qu'il s'agissait d'un Régicide *nouveau modèle* puisque le coup avait été dirigé contre celui qui, en démocratie, confectionne la Loi et incarne la Souveraineté : le Parlement.

Par contre, ce fut, au Palais-Bourbon, un innarrable affolement. On sait aujourd'hui, par des témoins véridiques, que rien n'est moins exact que ce qui fut dit, à l'époque, sur ce point.

On sait que l'hémicycle de la Chambre se vida en un clin d'œil, Messieurs les Députés s'étant rués jusqu'au dernier vers les portes de sortie. On sait que plusieurs minutes s'écoulèrent avant qu'on ne songeât à rechercher le coupable parmi les personnes admises aux tribunes ; on sait que si Vaillant n'eût pas été blessé (ce fut lui qui reçut les blessures les plus graves), il lui eût été facile de gagner la porte sans être remarqué. On sait que la fameuse phrase du président Dupuy : « Messieurs, la séance continue ! » ne fut prononcée que *vingt minutes* après l'explosion, et lorsque les Députés, ayant acquis la certitude que les tribunes étaient vides et qu'il n'y avait aucune autre bombe à redouter, se hasardèrent,

tremblants encore, livides, à retourner à leurs pupitres.

Enfin, l'empressement – tout à fait contraire à leurs habitudes – qu'ils mirent à voter contre les anarchistes des lois d'une sauvage férocité, donna la mesure de la frousse insensée qu'ils avaient éprouvée.

Et cette hâte insolite fut jugée sévèrement par l'opinion publique qui, comparant cet empressement inaccoutumé à l'ordinaire lenteur avec laquelle nos parlementaires proposent, examinent, discutent et décident les projets les plus anodins, ne put s'empêcher de trouver que ces Messieurs ne déployaient tant de zèle et n'usaient d'une telle célérité que parce que leur propre sécurité était menacée et leurs intérêts personnels directement mis en jeu.

En quarante-huit heures, le Sénat et la Chambre votèrent des modifications profondes aux articles 265, 266 et 267 du Code pénal, concernant les associations de malfaiteurs, à l'article 3 de la loi du 19 juin 1871, sur la détention des explosifs, enfin aux articles 24, 25 et 49 de la loi de 1881 sur la Presse.

Ces modifications transformaient du tout au tout l'économie générale de notre législation en matière politique, constituaient en réalité une refonte totale des lois établies en matière de presse, de réunion, d'association.

C'est de ces remaniements législatifs que sortit quelques mois plus tard le *Procès des Trente* et l'on comprit alors – mais alors seulement – le détestable parti qu'en pouvait tirer contre ses adversaires un Gouvernement sans scrupule réduit aux abois.

Sur le moment, je le répète, l'affolement était tel dans les sphères dirigeantes que, sans discussion aucune, tout ce que proposa le Ministère fut voté avec un ensemble touchant et significatif.

La Magistrature ne mit pas moins de précipitation à instruire l'affaire du Palais-Bourbon et à faire comparaître Vaillant en cour d'assises. On remarqua, non sans étonnement, la rapidité avec laquelle furent accomplies les multiples formalités que la Loi prescrit en l'espèce.

En même temps, les mesures les plus arbitraires étaient prises contre les anarchistes.

On saisissait tous leurs écrits ; on faisait défense aux marchands de journaux, aux bureaux de tabac, aux libraires de vendre : la *Révolution*, le *Père Peinard*, la *Revue libertaire*, etc.

**

Le 1^{er} janvier 1894, l'homme des *conventions scélérates* qui faisait fonction de ministre de l'intérieur, celui qu'on rencontre toujours quand il s'agit de faire quelque mauvais coup, celui dont le nom a été, depuis quinze ans, mêlé à toutes

les entreprises louches, à toutes les affaires véreuses, à tous les tripotages, l'ami des Rouvier et des Reinach, le prédécesseur du concussionnaire Baihaut au ministère des travaux publics, celui que Rochefort a si souvent appelé le bandit Raynal, fit opérer une rafle chez tous les anarchistes et chez tous les suspects. C'était, avoua plus tard le cynique personnage, pour offrir des étrennes aux honnêtes gens. Deux mille mandats de perquisition furent lancés par le parquet de la Seine et soixante-quatre arrestations eurent lieu.

Les feuilles officieuses de l'époque publièrent le communiqué suivant :

« M. Raynal a donné de nouvelles instructions et l'on veut établir la liste complète de tous ceux qui, quoique n'étant pas anarchistes, sont en relation avec eux et pourraient leur venir en aide par amitié personnelle. »

On le voit : c'était une guerre sans merci déclarée et faite à quiconque avait la moindre relation avec un compagnon, lui rendait un service ou lui manifestait quelque sympathie.

C'était la résurrection de l'odieux régime des suspects avec ses procédés tortueux, ses encouragements à la délation, ses excitations aux lâchetés et aux trahisons.

Les perquisitions et arrestations étaient faites en vue de la prochaine comparution de Vaillant aux assises : le 10 janvier 1894.

**

Il y fit excellente figure. Son attitude, sans faiblesse comme sans forfanterie, fut celle d'un homme qui a accompli, sous le coup d'une inébranlable détermination, une action que sa raison continue à approuver, dont il revendique l'entière responsabilité, dont il assume, sans fléchir, toutes les conséquences.

Ce ne fut pas pour sauver sa tête, ainsi que le prétendirent quelques chroniqueurs judiciaires, mais par pur respect de la vérité qu'il déclara et soutint, à l'audience comme à l'instruction, qu'il avait eu l'intention de blesser le plus grand nombre possible de Députés et non de tuer.

Sa tête, ses ennemis eux-mêmes ne purent s'empêcher d'admirer le courageux sang-froid avec lequel il la porta à l'échafaud.

Il marcha à la guillotine en souriant, s'arrêta à trois pas du couperet, proféra d'une voix de tonnerre que la foule recueillie entendit distinctement, son ultime cri de guerre : « Mort à la Société bourgeoise et vive l'Anarchie ! », et quand, deux minutes après, le fourgon emportant ses restes traversa la place de la Roquette, les assistants formèrent la haie sur son passage, se découvrirent avec respect ; d'aucuns murmurèrent : « Salut à toi, martyr ! » (5 février 1894).

**

Pendant les quelques jours qui avaient séparé la sentence de l'exécution, il s'était formé en faveur de Vaillant un indiscutable courant de sympathie. Toutes les classes de la Société y avaient pris part. Seuls, les Parlementaires, à quelques exceptions près, montrant une fois de plus qu'ils sont implacables dans la répression, avaient enjoint au président Carnot – qui eut la faiblesse de céder à leurs injonctions – de se montrer sans pitié. Le refus de commuer la peine de Vaillant en celle des travaux forcés à perpétuité, avait été mal accueilli. On se répétait qu'en somme la bombe de Vaillant n'avait déterminé la mort de personne et qu'il était sans précédent qu'un homme n'en ayant tué aucun fut exécuté.

La biographie du « guillotiné » contribua à augmenter le mécontentement et à développer les sympathies qu'il avait conquises.

La vie de Vaillant était en effet une lamentable odyssee. Enfant naturel, il est abandonné par son père : un gendarme corse qui le renie après l'avoir reconnu ; sa mère, désireuse de se marier, s'en débarrasse à son tour, en le mettant à la porte. Il a à peine douze ans lorsque, chassé de la demeure maternelle, il vagabonde sans pain, sans métier, presque sans forces, sur les grands chemins. Il erre de ville en ville, pendant des jours, des semaines, des mois.

Intelligent, studieux, avide de science, il se forme tout seul à la vie intellectuelle. Jeune encore, doué d'une imagination vive, d'un cœur ardent, d'une nature généreuse, il prend en haine cette société qui, dès sa naissance, le traite en paria et condamne tant d'êtres comme lui à la privation, au dénuement.

Républicain d'abord, socialiste ensuite, il ne tarde pas à évoluer jusqu'à l'anarchisme dont la philosophie lui apparaît comme seule rationnelle et exacte.

Las de se trouver en butte aux difficultés incessantes d'une vie de travail excessif et de misère, il part pour l'Amérique dans l'espoir que l'existence lui sera moins dure.

Il en revient, après cinq années, aussi pauvre et plus découragé, ayant essayé de tous les métiers et n'en ayant pas trouvé un seul qui le nourrisse convenablement.

Il s'embauche dans une faïencerie, à Choisy-le-Roi, où il gagne 3 francs par jour. Avec cette somme, il faut vivre, lui, sa compagne, sa fille. Il proteste, réclame, prie ; on le menace de le congédier.

C'est fini : l'enfant jeté dans la rue, le travailleur toujours en proie aux privations, le père incapable de nourrir les siens, malgré son ardent désir de le faire, se décourage et peu à peu s'exaspère. Il voit

tout son passé ; il interroge l'avenir. Il n'aperçoit que tristesses et déceptions. Il songe à mettre fin à cette lamentable agonie.

Alors toutes ses rancœurs de déshérité se combinent avec ses revendications de révolté conscient pour donner naissance à l'homme exaspéré qui, ayant fait délibérément le sacrifice de sa vie, veut se venger avant de mourir.

Il songe à frapper et cherche les responsabilités.

Il a entendu dire et lu que Ravachol et ses imitateurs avaient fait ou auraient pu faire *des victimes innocentes* et voulant à tout prix éviter ce reproche, il se décide à diriger toute sa colère agissante contre les politiciens, les faiseurs de lois, les souteneurs de l'Autorité politique, économique et morale : les Députés.

En se répandant dans la foule, cette genèse de l'acte accompli par Vaillant ne manqua pas de donner à cet acte le caractère précis d'un attentat purement politique.

La sympathie qu'on n'avait pas marchandée au condamné à mort se transforma, du soir au lendemain, en une admiration attendrie et indignée. Sa tombe devint un véritable lieu de pèlerinage. Par centaines, par milliers, des personnes de tous les âges et de toutes les conditions se rendirent au cimetière d'Ivry et, sur la terre fraîchement remuée où reposait le décapité, apportèrent des couronnes, des bouquets, des pots de fleurs.

Un matin, on trouva sur la tombe une branche de palmier à laquelle était attachée une pancarte portant ces vers :

Puisqu'ils ont fait boire à la terre,
À l'heure du soleil naissant,
Rosée auguste et salutare,
Les saintes gouttes de ton sang,
Sous les feuilles de cette palme
Que t'offre le Droit outragé,
Tu peux dormir ton sommeil calme,
Ô Martyr !... tu seras vengé.

(7 février 1894).

Dans ces promenades solitaires ou par groupes, dans ces fleurs et ces bouquets, dans ces poésies touchantes et simples, on retrouve bien l'âme naïve et teintée de mysticisme du peuple bercé depuis des siècles par la chanson romantique, pénétré du culte des morts et saturé de la légende des martyrs.

Mais on y voit poindre aussi la tendance nouvelle : celle qui ne se lamente plus sur les tortures infligées aux trépassés, celle qui ne s'absorbe plus dans le regret des chers vaincus, mais qui puise dans les exemples laissés par les disparus et les convictions au triomphe desquelles leur sang fut consacré, l'énergie des aspirations à concevoir, des colères à clamer, des révoltes à affirmer et l'espoir des revanches fécondes.

*
**

La vengeance évoquée par les vers ci-dessus ne se fit pas longtemps attendre.

Une semaine après l'exécution de Vaillant, jour pour jour, se produisit l'attentat de l'Hôtel Terminus (12 février 1894).



Le café de l'Hôtel Terminus offrait, le soir, à sa clientèle, en même temps que des rafraîchissements, des concerts symphoniques.

Dans la soirée du 12 février 1894 et vers les neuf heures, l'établissement regorgeait de consommateurs. Un homme de vingt-deux ans, souple et mince, correctement vêtu, la figure fine, l'œil intelligent, s'était assis tout près de la porte, avait demandé un bock et, pendant une heure environ, avait paru écouter, comme tous, avec plaisir et attention, les morceaux de musique que jouait l'orchestre.

Ce jeune homme, d'un imperturbable sang-froid, cachait une bombe dans la poche de son pardessus. Il attendait qu'il y eût autant de consommateurs qu'en pouvait contenir la salle. Quand ce moment arriva, il alluma, avec son cigare, la mèche de la bombe qu'il avait déposée sur ses genoux, se leva, se dirigea vers la porte et lança son explosif vers l'endroit où l'auditoire était le plus compact.

Impossible de décrire en termes d'une suffisante puissance le spectacle que présenta, durant quelques minutes, le café Terminus. Vingt blessés poussaient des cris déchirants. Ceux qui n'avaient pas été atteints, perdus dans une épaisse fumée, suffoqués, plus morts que vifs, à travers tables, verres et carafes renversés, se précipitaient vers les issues.

Au dehors, la foule grossissait avec une extraordinaire rapidité pendant que fuyait l'auteur de l'attentat. Mais il avait été vu et des agents, secondés par des spectateurs et par la foule, lui donnaient la chasse.

Il ne tarda pas à être cerné de toutes parts par des gens qui, sans savoir exactement ce qu'il avait fait, poussaient contre lui des cris de mort.

Se voyant cerné, il fit tête à ceux qui le pourchassaient et quand on réussit à s'emparer de lui, le capturé avait déchargé sur ses ennemis les six coups de son revolver et avait ajouté quelques noms à la liste des victimes que sa bombe avait faites.

Conduit au commissariat de police, il déclara se nommer Breton et refusa toute autre indication. Ce ne fut que deux jours après qu'il consentit à donner sur son identité les renseignements qu'on lui demandait.

Il s'appelait Émile Henry, était âgé de vingt-deux ans, était le fils d'un ancien membre de la Commune et le frère de Fortuné Henry, détenu en ce moment à Clairvaux pour délit de parole.

Émile Henry, d'une rare maturité d'esprit, d'une intelligence supérieure, était instruit, presque savant. Il avait obtenu une bourse à l'école J.-B. Say et, à l'âge de seize ans et demi, avait été admissible à Polytechnique. Ne se sentant aucun goût pour le métier militaire, il y avait renoncé ; depuis, il avait été employé chez divers patrons qui n'avaient eu qu'à se louer de ses excellents services, de son assiduité au travail, de l'aisance et de la rapidité avec lesquelles son esprit s'habitua à toute besogne. Élève studieux, employé modèle, bref, son irréprochable passé ne pouvait mettre sur la voie de l'acte qu'il avait commis les analystes, les observateurs.

Quand tous les journaux – c'était à qui détendrait le record de l'information – publièrent sur Émile Henry, sa famille, son enfance, son caractère, son instruction, les renseignements les plus détaillés et les plus favorables, ce ne furent pas seulement les psychologues qui furent dépités.

L'opinion, qui a l'habitude d'enfourcher certains *dadass*, fut complètement désarçonnée. Elle s'était expliquée Ravachol, « un bandit, disait-elle, entraîné aux actes les plus sanguinaires par une série de crimes et d'assassinats » ; elle avait compris Vaillant, « un fanatique et un désespéré ».

Mais ce jeune homme de vingt-deux ans dont la vie avait été toute d'étude et de travail ? Ce garçon qui, par son intelligence et son savoir, était en droit d'aspirer à un avenir de fortune, de tranquillité, de bonheur ?...

Et puis, les actes de Ravachol et de Vaillant, on en devinait le pourquoi. Le premier s'en était pris à ceux qui avaient condamné ou fait condamner ses amis. Il les avait rendus responsables des injustices commises. L'attentat du second avait un mobile compréhensible, un but visible, clair et immédiat.

Tandis que la bombe d'Émile Henry destinée à semer la mort parmi de « paisibles consommateurs » et la terreur au sein « d'une inoffensive population », que venait-elle faire, cette bombe, dans les hostilités engagées entre « les exploités et les exploités », entre le « gouvernement et les anarchistes » ?

Et les suppositions d'aller leur train. Et les conjectures de circuler. Et les hypothèses de se multiplier.

*
**

Ce demi-mystère qui entourait le mobile et le but de ce dernier attentat fut habilement exploité par le Gouvernement et la Presse, pour porter à son diapason le plus élevé l'exaspération de la masse

contre les compagnons. Les prédécesseurs d'Émile Henry avaient trouvé quelque indulgence et même quelque sympathie dans le monde qui écrit ; lui ne rencontra qu'une universelle réprobation.

Dans la foule, l'indignation que provoqua son attentat fut générale et dépassa de beaucoup, non seulement comme étendue, mais encore comme intensité, la colère soulevée par les faits de propagande antérieurs.

Cette indignation était-elle due à un sentiment de justice ? Avait-elle pour cause la pitié qu'inspiraient les victimes ? Provenait-elle de ce que l'affaire de l'Hôtel Terminus échappait à la compréhension populaire ?

Non ! Il faut tout dire : cette fureur procédait d'une émotion moins haute que le sentiment de justice ou de pitié ; elle découlait de la peur. Voici comment :

Tout le monde n'est pas magistrat. Tout le monde n'a pas, dans sa vie, requis ou prononcé de jugement. Il y a, au contraire, une foule de personnes qui, jamais, ne seront juges, et il en est beaucoup aussi qui, ayant comparu ou s'étant exposés à comparaître un jour ou l'autre, n'ont pour la Magistrature et ceux qui l'exercent qu'une médiocre déférence et nulle sympathie. Les bombes de Ravachol ne pouvaient guère indigner cette partie de la population.

Les députés sont impopulaires : leurs trahisons, leur impuissance, leur mauvais vouloir, leurs tripotages, leur platitude devant les gouvernements successifs ont contribué à les frapper de discrédit. De plus, non seulement tout le monde n'est pas député, mais il y a une multitude de personnes qui jamais ne le seront, n'ont jamais aspiré et n'aspireront jamais à le devenir.

Aussi, on conçoit sans peine l'attitude du peuple à l'égard de Vaillant et même de son attentat.

En somme, les actes de Ravachol et de Vaillant, dirigés contre une catégorie spéciale de personnes attachées à des institutions distinctes : Magistrature et Parlement, ne menaçaient que ces quelques personnes.

Tandis que tout le monde va ou est susceptible d'aller au café.

« – J'aurais pu m'y trouver, disait celui-ci.

– Songez donc, ma chère, s'exclamait celle-là : votre mari, votre fils, vous-même auriez très bien pu être au nombre des victimes.

– Où allons-nous ? ajoutait un troisième. Ne sera-t-il plus possible d'aller paisiblement prendre sa consommation et écouter de la musique, sans courir le risque d'y laisser sa peau ou d'en revenir mutilé ?

– Décidément, concluait un autre, ces anarchistes sont des monstres. On ne discute pas avec un fauve, on l'abat. Il ne reste qu'à les exterminer jusqu'au dernier. Il n'est pas tolérable que notre

sécurité, notre existence restent plus longtemps à la merci de ces énergumènes, de ces bandits qui tuent sans motif, n'importe qui et n'importe où, pour le seul plaisir de tuer, de répandre le sang, de faire souffrir.

» Hier, c'était dans des maisons habitées par des magistrats et au Palais-Bourbon ; aujourd'hui, c'est dans un café. En vérité, on ne sait où se mettre. Si l'on reste chez soi, on tremble d'être enseveli sous les décombres de sa demeure. Si l'on sort, soit pour aller au spectacle², soit pour aller au café, on s'expose à n'en pas revenir sain et sauf.

» Que les anarchistes s'en prennent à ceux qui les condamnent, les volent, les persécutent. C'est affaire entre les uns et les autres. Mais s'ils frappent ainsi indistinctement, il devient urgent de s'en débarrasser au plus tôt. »

Ce sont des conversations de ce genre qui s'échangeaient couramment : dans les ateliers et dans les salons, au café, dans la rue, partout et sur toutes les lèvres.

Deux choses surtout préoccupaient et déconcertaient ; deux questions auxquelles l'opinion publique, peu familiarisée avec l'analyse des faits et la recherche des causes, ne trouvait aucune réponse satisfaisante. La première était celle-ci : « Ce garçon, jeune encore, qui n'avait point eu le temps de vider jusqu'à la lie la coupe des amertumes et qui, intelligent et cultivé, aurait pu se faire une belle place dans la société, par suite de quelles circonstances et en vertu de quelle évolution est-il devenu anarchiste ? »

La seconde était la suivante : « Comment, pourquoi et dans quel but a-t-il commis son attentat ? »

Seuls, les anarchistes – et Émile Henry lui-même – auraient été à même de dissiper les ténèbres qui obscurcissaient les cerveaux. Mais les compagnons qui, à la suite des bombes de Ravachol et de Vaillant, avaient pu organiser des meetings, publier des brochures, faire paraître des journaux et, individuellement, expliquer les actes de propagande par le fait que je viens de citer, furent mis dans l'impossibilité matérielle d'en faire autant pour l'acte d'Henry. Non seulement, quelques jours après l'attentat du Terminus, on procéda à l'arrestation de tous ceux qui figuraient sur les listes de suspects, mais pendant les quelques jours qui suivirent l'arrestation d'Émile Henry et précédèrent celle des anarchistes, ceux-ci furent si étroitement surveillés et le furent si ostensiblement, qu'ils n'auraient pu, l'eussent-ils osé, ouvrir la bouche sans être incontinent coffrés.

Il fallut donc que l'accusé lui-même donnât les explications qu'on attendait avec une singulière impatience.

Il se chargea de le faire avec une précision et une vigueur qui frappèrent d'étonnement le monde entier, jetèrent une éclatante lumière sur les mobiles qui l'avaient impulsé et classèrent ce document : « Déclaration d'Émile Henry » parmi les pièces désormais historiques destinées à apprendre aux générations futures ce que fut l'époque que je rappelle ici – ce que je fais rapidement, à grandes lignes, dans les traits principaux, parce que ces événements eurent pour aboutissant et pour couronnement le *Procès des Trente*.

Émile Henry indiqua, dans les termes que voici, comment et pourquoi il devint anarchiste :

« Je suis anarchiste depuis peu de temps. Ce n'est guère que vers le milieu de l'année 1891 que je me suis lancé dans le mouvement révolutionnaire. Auparavant, j'avais vécu dans des milieux entièrement imbus de la morale actuelle. J'avais été habitué à respecter et même à aimer les principes de patrie, de famille, d'autorité et de propriété.

» Mais les éducateurs de la génération actuelle oublient trop fréquemment une chose : c'est que la vie, avec ses luttes et ses déboires, avec ses injustices et ses iniquités, se charge bien, l'indiscrète, de dessiller les yeux des ignorants et de les ouvrir à la réalité. C'est ce qui m'arriva, comme il arrive à tous. On m'avait dit que cette vie était facile et largement ouverte aux intelligents et aux énergiques, et l'expérience me montra que, seuls, les cyniques et les rampants peuvent se faire bonne place au banquet.

» On m'avait dit que les institutions sociales étaient basées sur la justice et l'égalité, et je ne constatai autour de moi que mensonges et fourberies.

» Chaque jour m'enlevait une illusion.

» Partout où j'allais, j'étais témoin des mêmes douleurs chez les uns, des mêmes jouissances chez les autres.

» Je ne tardai pas à comprendre que les grands mots qu'on m'avait appris à vénérer : honneur, dévouement, devoir, n'étaient qu'un masque voilant les plus honteuses turpitudes.

» L'usurier qui édifiait une fortune colossale sur le travail de ses ouvriers, qui, eux, manquaient de tout, était un monsieur honnête.

» Le député, le ministre dont les mains étaient toujours ouvertes aux pots-de-vin, étaient dévoués au bien public.

» L'officier qui expérimentait le fusil nouveau modèle sur des enfants de sept ans avait bien fait son devoir et, en plein Parlement, le président du Conseil lui adressait ses félicitations ! Tout ce

2. Trois mois auparavant (8 nov. 1893), une bombe avait éclaté à Barcelone, au théâtre du Liceo ; il y eut 22 morts et 40 blessés.

que je vis me révolta, et mon esprit s'attacha à la critique de l'organisation sociale. Cette critique a été trop souvent faite pour que je la recommence.

» Il me suffira de dire que je devins l'ennemi d'une société que je jugeais criminelle.

» Un moment attiré par le socialisme, je ne tardai pas à m'éloigner de ce parti. J'avais trop d'amour de la liberté, trop de respect de l'initiative individuelle, trop de répugnance à l'incorporation, pour prendre un numéro dans l'armée matriculée du quatrième État.

» D'ailleurs, je vis qu'au fond le socialisme ne change rien à l'ordre actuel. Il maintient le principe autoritaire, et ce principe, malgré ce qu'en peuvent dire de prétendus libres-penseurs, n'est qu'un vieux reste de la foi en une puissance supérieure.

» Des études scientifiques m'avaient graduellement initié au jeu des forces naturelles.

» Or j'étais matérialiste et athée ; j'avais compris que l'hypothèse Dieu était écartée par la science moderne, qui n'en avait plus besoin. La morale religieuse et autoritaire, basée sur le faux, devait donc disparaître. Quelle était alors la nouvelle morale en harmonie avec les lois de la nature qui devait régénérer le vieux monde et enfanter une humanité heureuse ?

» C'est à ce moment que je fus mis en relation avec quelques compagnons anarchistes, qu'aujourd'hui je considère encore comme des meilleurs que j'aie connus.

» Le caractère de ces hommes me séduisit tout d'abord. J'appréciai en eux une grande sincérité, une franchise absolue, un mépris profond de tous les préjugés, et je voulus connaître l'idée qui faisait des hommes si différents de ceux que j'avais vus jusque-là.

» Cette idée trouva en mon esprit un terrain tout préparé, par des observations et des réflexions personnelles, à la recevoir.

» Elle ne fit que préciser ce qu'il y avait encore chez moi de vague et de flottant.

» Je devins à mon tour anarchiste.

» Je n'ai pas à développer ici la théorie de l'anarchie. Je ne veux en retenir que le côté révolutionnaire, le côté destructeur et négatif pour lequel je comparais devant vous.

» En ce moment de lutte aiguë entre la bourgeoisie et ses ennemis, je suis presque tenté de dire, avec le Souvarine de *Germinal* : "Tous les raisonnements sur l'avenir sont criminels, parce qu'ils empêchent la destruction pure et simple et entravent la marche de la Révolution."

» Dès qu'une idée est mûre, qu'elle a trouvé sa formule, il faut sans plus tarder en trouver sa réalisation. J'étais convaincu que l'organisation actuelle était mauvaise, j'ai voulu lutter contre elle afin de hâter sa disparition.

» J'ai apporté dans la lutte une haine profonde, chaque jour avivée par le spectacle révoltant de cette société où tout est bas, tout est louche, tout est laid, où tout est une entrave à l'épanchement des passions humaines, aux tendances généreuses du cœur, au libre essor de la pensée.

» J'ai voulu frapper aussi fort et aussi juste que je le pourrais. »

Voici comment Émile Henry expliqua l'attentat du Terminus :

« J'étais venu à Paris lors de l'affaire Vaillant. J'avais assisté à la répression formidable qui suivit l'attentat du Palais-Bourbon. Je fus témoin des mesures draconiennes prises par le gouvernement contre les anarchistes.

» De tous côtés on espionnait, on perquisitionnait, on arrêtait. Au hasard des rafles une foule d'individus étaient arrachés à leurs familles et jetés en prison. Que devenaient les femmes et les enfants de ces camarades pendant leur incarcération ? Nul ne s'en occupait.

» L'anarchiste n'était plus un homme, c'était une bête fauve que l'on traquait de toutes parts et dont toute la presse bourgeoise, esclave vile de la force, demandait sur tous les tons l'extermination.

» En même temps, les journaux et les brochures libertaires étaient saisis, le droit de réunion était prohibé.

» Mieux que cela : lorsqu'on voulait se débarasser complètement d'un compagnon, un mouchard déposait le soir, dans sa chambre, un paquet contenant du tanin, disait-il, et le lendemain une perquisition avait lieu, d'après un ordre daté de l'avant-veille. On trouvait une boîte pleine de poudres suspectes, le camarade passait en jugement et récoltait trois ans de prison.

» Demandez donc si cela n'est pas vrai au misérable indicateur qui s'introduisit chez le compagnon Mérieux ?

» Mais tous ces procédés étaient bons. Ils frappaient un ennemi dont on avait eu peur et ceux qui avaient tremblé voulaient se montrer courageux.

» Comme couronnement à cette croisade contre les hérétiques, n'entendit-on pas M. Raynal, ministre de l'Intérieur, déclarer à la tribune de la Chambre que les mesures prises par le gouvernement avaient eu un bon résultat, qu'elles avaient jeté la terreur dans le camp anarchiste. Ce n'était pas encore assez. On avait condamné à mort un homme qui n'avait tué personne, il fallait paraître courageux jusqu'au bout : on le guillotina un beau matin.

» Mais, messieurs les bourgeois, vous aviez un peu trop compté sans votre hôte.

» Vous aviez arrêté des centaines d'individus, vous aviez violé bien des domiciles, mais il y avait encore hors de vos prisons des hommes que vous

ignoriez, qui, dans l'ombre, assistaient à votre chasse à l'anarchiste et qui n'attendaient que le moment favorable pour, à leur tour, chasser les chasseurs.

» Les paroles de M. Raynal étaient un défi jeté aux anarchistes. Le gant a été relevé. La bombe du café Terminus est la réponse à toutes vos violations de la liberté, à vos arrestations, à vos perquisitions, à vos lois sur la presse, à vos expulsions en masse d'étrangers, à vos guillotines.

» Mais pourquoi, direz-vous, aller s'attaquer à des consommateurs paisibles, qui écoutent de la musique, et qui, peut-être, ne sont ni magistrats, ni députés, ni fonctionnaires ?

» Pourquoi ? C'est bien simple. La bourgeoisie n'a fait qu'un bloc des anarchistes. Un seul homme, Vaillant, avait lancé une bombe ; les neuf dixièmes des compagnons ne le connaissaient même pas. Cela n'y fit rien. On persécuta en masse. Tout ce qui avait quelque relation anarchiste fut traqué.

» Eh bien ! puisque vous rendez ainsi tout un parti responsable des actes d'un seul homme, et que vous frappez en bloc, nous aussi, nous frappons en bloc.

» Devons-nous nous attaquer seulement aux députés qui font les lois contre nous, aux magistrats qui appliquent ces lois, aux policiers qui nous arrêtent ?

» Je ne le pense pas.

» Tous ces hommes ne sont que des instruments n'agissant pas en leur propre nom ; leurs fonctions ont été instituées par la bourgeoisie pour sa défense ; ils ne sont pas plus coupables que les autres.

» Les bons bourgeois qui, sans être revêtus d'aucune fonction, touchent cependant les coupons de leurs obligations, qui vivent oisifs des bénéfices produits par le travail des ouvriers, ceux-là aussi doivent avoir leur part de représailles.

» Et non seulement eux, mais encore tous ceux qui sont satisfaits de l'ordre actuel, qui applaudissent aux actes du gouvernement et se font ses complices, ces employés à 300 et 500 francs par mois qui haïssent le peuple plus encore que les gros bourgeois, cette masse bête et prétentieuse qui se range toujours du côté du plus fort, clientèle ordinaire du Terminus et autres grands cafés.

» Voilà pourquoi j'ai frappé dans le tas sans choisir mes victimes.

» Il faut que la bourgeoisie comprenne bien que ceux qui ont souffert sont enfin las de leurs souffrances ; ils montrent les dents et frappent d'autant plus brutalement qu'on a été plus brutal avec eux.

» Ils n'ont aucun respect de la vie humaine, parce que les bourgeois eux-mêmes n'en ont aucun souci.

» Ce n'est pas aux assassins qui ont fait la Semaine sanglante et Fourmies de traiter les autres d'assassins.

» Ils n'épargnent ni femmes ni enfants bourgeois, parce que les femmes et les enfants de ceux qu'ils aiment ne sont pas épargnés non plus. Ne sont-ce pas des victimes innocentes, ces enfants qui, dans les faubourgs, se meurent lentement d'anémie, parce que le pain est rare à la maison ; ces femmes qui, dans vos ateliers, pâlisent et s'épuisent pour gagner quarante sous par jour, heureuses encore quand la misère ne les force pas à se prostituer ; ces vieillards dont vous avez fait des machines à produire toute leur vie, et que vous jetez à la voirie et à l'hôpital quand leurs forces sont exténuées ?

» Ayez au moins le courage de vos crimes, messieurs les bourgeois, et convenez que nos représailles sont grandement légitimes. »

**

Cette déclaration ferme et sobre, prononcée sans autre émotion que celle d'une ardente conviction, par un homme de vingt ans qui allait s'entendre, cinq minutes après, condamner à la peine capitale, bouleversa les assistants. Reproduite *in extenso* par tous les quotidiens du lendemain, elle produisit un effet sans précédent dans les annales judiciaires.

Les littérateurs ne craignirent pas de comparer ce document aux plus belles pages de nos écrivains et se répandirent en termes admiratifs sur sa facture élégante, précise, nerveuse. Les penseurs bourgeois, qui attachent plus d'importance au fond qu'à la forme, furent unanimes à déplorer que de si brillantes prédispositions à la philosophie fussent mises au service d'aussi détestables doctrines ; les dialecticiens, frappés de l'enchaînement des propositions et de la dépendance des idées développées, constatèrent sans réticence la logique irréfutable des conséquences... si l'on admet les prémisses. Les esprits simples eux-mêmes ne restèrent pas insensibles à la force de pénétration de ce monument de clarté.

La déclaration d'Émile Henry, la sûreté de ses répliques au cours de son interrogatoire, la fermeté de son attitude, son impassibilité au prononcé de la peine produisirent un léger revirement en sa faveur.

Certes, on ne se faisait aucune illusion sur son sort. Il était interdit de supposer que la clémence de M. Carnot, refusée à Vaillant, s'exercât en faveur d'Henry. Mais l'extrême jeunesse du condamné à mort et son incontestable sérénité jusqu'aux heures suprêmes avaient ému de compassion une partie de l'opinion et celle-ci ne pouvait renoncer à l'espoir qu'on hésiterait à plonger dans les

irrémediables ténèbres du trépas les étincelantes clartés de cette intelligence d'élite.

Émile Henry attendit la mort tranquillement ; il refusa de signer son recours en grâce et, le président Carnot – qu'un sobriquet populaire avait surnommé *le père Coupe-Toujours* – ayant cru devoir laisser « la justice suivre son cours », Henry fut guillotiné le 21 mai 1894 et mourut comme Ravachol, comme Vaillant, sans défaillance, sans tremblement, en proférant fortement ces paroles : « Camarades, courage. Vive l'anarchie ! »

L' attentat d'Émile Henry à l'Hôtel Terminus n'avait pas seulement jeté l'épouvante ; il avait soulevé dans le monde gouvernemental une rage féroce, dans les milieux bourgeois une haine sauvage contre les anarchistes et dans les classes populaires une violente réprobation.

Ils n'étaient pas rares, les individus qui entraient dans une colère noire au seul mot de bombe ou d'anarchie, se répandaient en menaces sangui- naires et réclamaient les plus atroces tortures contre cette « secte infâme » – dont il devenait urgent de supprimer les affiliés sans distinction d'aucune sorte.

Le gouvernement des Casimir Perier, des Dupuy, des Raynal attisait le feu de ces fureurs avec une joie d'inquisiteurs. Cet « état d'âme » de la foule, soigneusement entretenu et habilement développé par la Presse – que, en pareilles circonstances, on trouve toujours prête aux plus sales besognes – faisait l'affaire des Puybaraud de la Préfecture de police et des Meyer du Palais de Justice.

Depuis longtemps déjà, Raynal et Dupuy cher- chaient l'occasion de se poser, vis-à-vis de la société capitaliste, en hommes d'État indispen- sables, Puybaraud en policier de premier ordre et Meyer en instructeur hors ligne.

L'occurrence était exceptionnelle. Vite, il fallait la mettre à profit.

Il est vrai que, plusieurs fois déjà et notam- ment, on s'en souvient, au 1^{er} janvier, c'est-à-dire six semaines avant, on avait procédé à des per- quisitions en masse et à des arrestations en bloc et que, quelques jours après, policiers et juges avaient dû relâcher leur proie. Mais, au milieu des cris d'orfraie que poussaient les journalistes et des clameurs furieuses que faisaient entendre les « honnêtes gens » à qui Raynal avait offert des étrennes, les protestations que pourraient faire naître des perquisitions arbitraires et d'iniques détentions seraient – il était permis de l'espé- rer – étouffées ou, pour le moins, passeraient inaperçues.

Sans compter que le Ministère avait fait voter récemment des lois dont il convenait d'essayer la vigueur et de montrer l'application. Sans doute, ces lois concernant les associations de malfaiteurs ne visaient que *l'entente établie en vue de préparer et d'accomplir des crimes contre les propriétés et les personnes*, et nulle indication n'étant venue faire soupçonner qui que ce fût de complicité ni d'en- tente avec Émile Henry, il serait peut-être malaisé de justifier une détention prolongée. Mais, en ces temps troublés, le Gouvernement n'en était plus à une illégalité près et, dès qu'il s'agissait des anarchistes, n'hésitait pas à enfreindre les règles les plus élémentaires de la jurisprudence.

De qui, en somme, pouvait-on redouter les protestations ?

Des intéressés ? – Nullement, puisque, jetés en prison, leurs voix seraient étouffées. De leurs amis ? – Pas davantage, puisque quiconque ose- rait tracer une ligne ou prononcer une parole en faveur des incarcérés serait appréhendé lui- même à la gorge et traité comme anarchiste. De la foule ? – Nul danger que celle-ci intervienne. Les mesures qu'on allait prendre lui inspireraient un effroi qui glacerait dans son cœur toute émo- tion et figerait sur sa bouche toute expression de révolte ou de pitié.

Des journalistes ? – Allons donc ! Ils étaient les premiers à réclamer des poursuites contre tous ceux qui étaient réputés anarchistes ou amis de ces derniers. Ils colportaient avec une honteuse complaisance les ineptes racontars éjaculés par les mouchards de haut et de bas étage ; ils mettaient un acharnement dignes des gratifications les plus élevées à accréditer dans le peuple la croyance en une organisation comprenant : comité directeur, secrétariat, trésor, résolutions prises en commun, ordres donnés aux adeptes, vengeances épouvan- tables exercées contre les lâches qui ne voulaient pas marcher et les traîtres qui dévoilaient les secrets à eux confiés ou par eux surpris.

Les journalistes ?... Ils fournissaient à la Magistrature le canevas sur lequel cette der- nière n'aurait plus qu'à broder l'accusation. Ils se faisaient délateurs et c'était à qui, parmi eux, emporterait la palme de la dénonciation.

Pour paraître bien informés, les reporters publiaient à l'avance le nom des personnes dont l'arrestation était probable et la liste s'en allongeait chaque jour. Heureux de n'avoir pas à compulsurer leur Larousse, les chroniqueurs exerçaient leur verve railleuse, satirique ou prudhommesque sur le dos des compagnons. Quant aux leaders du journalisme – ceux qui font autorité et dont l'opinion reflète ou détermine celle des gouvernants –, ils s'étonnaient que le ministère hésitât un instant à se servir des lois qu'il avait fait voter, déclaraient qu'au besoin, en

l'absence de celles-ci, un gouvernement fort et qui a conscience de sa responsabilité devrait, en présence de circonstances aussi graves, tant pour rassurer l'opinion publique que pour donner des gages de son énergie, s'emparer sans le moindre retard de tous les anarchistes, les juger sommairement et en purger le territoire.

Il n'y avait donc rien à appréhender : Puybaraud et ses sous-ordres pouvaient agir sans crainte de froisser l'opinion ; celle-ci était endoctrinée, fanatisée, domestiquée au point qu'il était nécessaire pour que, quoi que fit le Gouvernement, elle restât muette, sinon indifférente.

*
**

Le dimanche 18 février, tous les commissaires de police de Paris et de la banlieue furent convoqués. Ils reçurent des instructions et pleins pouvoirs pour agir. On remit à chacun la liste des personnes chez lesquelles il devait perquisitionner et qu'il fallait mettre en état d'arrestation.

Ces arrestations devaient être faites sans le moindre égard, quelle que fût l'heure, quel que fût le lieu ; aucune de ces tolérances qu'on ne refuse à personne : embrasser sa femme et ses enfants, prendre quelque argent, se munir d'un peu de linge, etc., ne devait être autorisée.

Les perquisitions devaient être extrêmement minutieuses. Les appartements seraient fouillés jusque dans les coins les plus discrets, les meubles vidés ; saisis tous les morceaux de papier écrits ou imprimés ; empoignés toutes les boîtes, tous les flacons, tous les objets de forme spéciale ou rare.

Toutes ces instructions, bien loin d'être accomplies discrètement, devaient être exécutées avec le plus d'éclat possible. On espérait que, prises ostensiblement, ces mesures contre les anarchistes inspireraient aux voisins une terreur salutaire ; on escomptait l'effet produit par ce déploiement inusité de précautions et cet appareil de répression sur le cerveau débile des pauvres diables qui tremblent déjà devant ce mot : *police* et deviennent blêmes en face de ce personnage : un *magistrat*.

La police n'ignorait pas, en effet, que la plupart de ceux qu'elle se proposait d'arrêter étaient notés dans leur quartier respectif pour d'excellents travailleurs, de bons pères de famille, des hommes intelligents et sympathiques ; elle n'ignorait pas qu'ils jouissaient de la confiance et de la considération de tous, elle savait que grande serait la surprise dans les milieux qu'ils fréquentaient et qu'on aurait quelque peine à les y faire passer pour des « malfaiteurs dangereux ».

Aussi fallait-il spéculer sur la lâcheté inspirée par la peur pour que nul n'eût le courage d'élever la voix en faveur des perquisitionnés ou détenus.

*
**

Dès le lendemain (19 février 1894), les gens de police mirent à exécution la mission qui leur incombait. Avant le jour, ils s'introduisaient dans les maisons où ils devaient opérer, enfonçaient les portes si l'on était trop longtemps à les ouvrir, se précipitaient comme des forcés dans les appartements, faisaient un tapage infernal de façon à réveiller tous les habitants qu'abritait le même toit, mettaient au pillage les bahuts, les armoires, tous les meubles, vidaient le contenu du moindre bibelot, répandaient, examinaient mais se gardaient bien de goûter – dans la crainte d'être empoisonnés – tout ce qui était poudre ou liquide ; brutalisaient les femmes et les enfants, injuriaient les hommes et, furieux de l'inanité de leurs recherches, emportaient tout ce qui leur tombait sous la main : correspondance intime, portraits de famille, eau de Cologne, poudre dentifrice, livres et dictionnaires scientifiques, collections de journaux pour tailleurs ou modistes... histoire de ne pas rentrer bredouilles, de légitimer l'arrestation du perquisitionné et d'apeurer les voisins accourus la mine effarée, ou cachés, inquiets, derrière leurs volets.

Cette chasse à l'anarchiste dura près d'un mois sans discontinuer ; jusqu'à ce qu'on eut amené au Dépôt et traduit devant le juge d'instruction Meyer tous ceux qui étaient soupçonnés d'accointances avec les anarchistes, ces « bandits de la pire espèce », la police ne s'accorda ni trêve ni repos.

Ces mesures inquisitoriales ne se bornèrent pas à Paris et à la banlieue ; elles s'étendirent à la France entière et même aux colonies³.

Le domicile des anarchistes de province fut bouleversé comme celui des compagnons parisiens. Les policiers déployèrent le même acharnement, la même fureur.

Les prisons de Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Roanne, Marseille, Nîmes, Toulon, Montpellier, Cette, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Brest, Lille, Reims, Saint-Quentin, Nancy, Troyes, Dijon, Bourges, Limoges, etc., etc., s'emplirent de détenus inculpés d'affiliation à une société de malfaiteurs.

Dans les agglomérations de province, où l'on se connaît mieux que dans un centre colossal comme Paris, la population fut terrorisée. On n'osait plus ouvrir la bouche, lire son journal, aller voir ou recevoir un ami, correspondre avec un camarade. Les lettres étaient violées ; de minutieuses enquêtes se poursuivaient contre tous ceux qui, par leurs conversations, leurs fréquentations ou leur attitude, avaient eu l'infortune d'éveiller les susceptibilités policières.

3. Il y eut en effet de nombreuses arrestations en Algérie.

Nulle tracasserie n'était épargnée aux ouvriers qui, dans les questions de travail ou sur le terrain des idées politiques et religieuses, avaient manifesté quelque indépendance.

On n'entendait parler que de répression sans pitié, de prison, de bague, de déportation. La police toute-puissante – telle une armée de conquérants en pays vaincu – enquêtait, interrogeait, envahissait, visitait, arrêtait, brutalisait ; et la couardise était devenue telle dans ce pays – qui passe pourtant pour valeureux et eut ses heures d'héroïsme – que, bien loin de déchaîner le mécontentement, ces ignobles agissements rencontraient l'approbation presque unanime.

L'écrivain consciencieux qui fixe une page d'histoire doit à ses lecteurs, il se doit à lui-même d'apporter dans son récit toute l'exactitude possible.

Aussi, quelque pénible qu'en soit la constatation, il faut confesser que, à ce moment et durant plusieurs mois, une véritable folie – la folie de la peur et de la lâcheté – s'empara du peuple, lui enlevant toute dignité, tout bon sens, tout courage, l'entraînant à toutes les veuleries, à toutes les abdications.

On ne se contenta pas de ramper, complaisant, servile, devant l'omnipotente police ; on se vautra, abject, dégoûtant, dans la délation. Bon nombre eurent une telle frayeur d'être inquiétés que, pour assurer leur propre sécurité, ils n'hésitèrent pas à compromettre, par d'infâmes dénonciations, celle d'autrui.

D'aucuns, entraînés par le courant général, trouvèrent dans les ressources inventives de leur imagination de quoi faire envoyer au bague des centaines d'individus.

Ce fut une épidémie de lettres anonymes, une avalanche d'imputations aussi fantaisistes que criminelles, un assaut de visites chez les procureurs, les juges d'instruction, les commissaires de police, visites, imputations et lettres ayant toutes pour objet de prétendues révélations sur les agissements des anarchistes !...

Pouah !!...

**

L'immense coup de filet n'avait pas donné les résultats que le Gouvernement en avait espérés.

Pénétrer à l'aide d'un mandat de perquisition dans la demeure d'un citoyen et, grâce à cette violation légale de domicile, surprendre le secret de ses correspondances, de ses amitiés, de ses lectures, de ses opinions, de ses intérêts matériels, la belle affaire, vraiment !

Mettre ce citoyen en état d'arrestation sous l'inculpation vague d'un délit ou d'un crime quelconque, le bel avantage, en vérité !

Agir de la sorte contre non pas un, mais cent, mais mille ou dix mille individus, là n'est pas la difficulté, même pour un gouvernement désireux de sauver les apparences et faisant mine de se conformer à la légalité. Pour celui-ci, le difficile est de justifier des mesures de ce genre, quand il se croit tenu à des explications. Or, nous vivons à une époque où il est extrêmement aisé d'induire l'opinion publique en erreur et de lui faire prendre toute espèce de vessies pour des lanternes, mais où il est à peu près impossible de se soustraire à l'obligation de la renseigner.

Par suite des arrestations maintenues, des centaines de familles, privées de leur soutien, se trouvaient dans les larmes et la misère. Il fallait trouver à ces détentions un motif avouable.

C'était affaire à la Magistrature.

On vient de voir ce que furent les agissements de la police, on va voir maintenant à quelles manœuvres recoururent Messieurs les Magistrats.

J'ai, sur ma table, quantité de documents ayant trait aux procédés d'instruction mis en vigueur par le Juge chargé de cette affaire. La simple publication – sans commentaires – de ces documents qui m'ont été fournis par les inculpés ou leurs défenseurs, et dont, par conséquent, le caractère de véracité ne saurait être mis en doute, constituerait (et formera peut-être quelque jour) le plus écrasant dossier qu'on puisse réunir contre les procédés d'instruction en usage à cette époque.

D'accord avec le Procureur général de la Seine, le Gouvernement avait attribué l'instruction de ce gigantesque procès à M. Meyer.

On lui avait confié le soin d'éplucher les dossiers anarchistes et c'est lui qui avait instruit toutes les affaires se rattachant à la propagande par le fait, notamment les affaires Léauthier, Vaillant, Émile Henry.

L'instruction de celles-ci n'avait été ni laborieuse ni délicate, les inculpés s'empressant de revendiquer avec hauteur la responsabilité des actes que le parquet leur reprochait, et le juge Meyer n'avait pas trouvé dans ces diverses instructions l'occasion de faire éclater les qualités éminentes que ses chefs s'étaient plu à lui attribuer gratuitement.

**

Il s'agissait d'établir une sorte de complicité non seulement morale, mais encore matérielle entre les auteurs des récents attentats et les théoriciens de l'Idée anarchiste.

La chose ne semblait pas d'une insurmontable difficulté. À l'exemple de ses chefs et des ignorants qui, deux mois plus tôt, avaient forgé contre les anarchistes des lois qu'ils croyaient d'une efficacité souveraine, le juge Meyer était persuadé que les anarchistes formaient un groupement d'autant plus compact, une organisation d'autant plus méthodique et disciplinée que plus dangereuses étaient les opérations auxquelles se livrait ce groupement.

Le cerveau bourré des récits vrais ou fantaisistes auxquels a donné lieu l'organisation des *carbonari* d'Italie, de la *mano negra* d'Espagne, des nihilistes russes et des terroristes de tout temps, il était convaincu que, chez les anarchistes, les choses ne devaient pas, ne pouvaient pas se passer différemment.

Chaque jour, il apprenait, avec le contentement d'un Versaillais informé de la capture ou de la mort des principaux chefs de la Commune, que dix, quinze, vingt anarchistes avaient été arrêtés à Paris et qu'en province la police ne chôrait pas davantage.

Il avait fallu mettre à sa disposition des locaux spéciaux où s'entassaient tous les chiffons, tous les objets de forme ou de couleur suspecte qu'on avait pu ramasser dans les domiciles perquisitionnés.

Et le nombre des prisonniers grossissait sans cesse ; et, de jour en jour, s'élevait le monceau de paperasses saisies un peu partout, au hasard des dénonciations anonymes ou des rapports policiers.

*
**

On ne savait pas, on ne pouvait pas encore savoir ce que contenaient ces papiers. Était-ce des lettres de familles, des comptes de ménage, de la correspondance commerciale, des livres pieux ou révolutionnaires, des articles de journaux signés Cassagnac ou Kropotkine, Magnard ou Reclus ? Ces écrits allaient-ils mettre sur la trace des rêves amoureux de celui-ci ou des projets de vengeance et de haine de celui-là ?... Mystère !...

Mais qu'importait, après tout ?

On croyait avoir jeté en prison tous ceux dont on avait à redouter quelque chose et mis la main sur tous les documents de nature à « éclairer la justice ». C'était l'essentiel.

On pouvait hardiment affirmer qu'on tenait enfin tous les coupables et, en même temps, les preuves indéniables de leur culpabilité.

De la sorte, on rassurait une partie de la population et l'on justifiait auprès de l'autre ces procédés d'une autre époque⁴.

4. Au lendemain de mon arrestation, les journaux reçurent un communiqué de police faisant savoir qu'on avait opéré à mon

Les preuves de cette culpabilité « en bloc », on était encore dans l'impossibilité de les exhiber, parce qu'on n'avait pas eu le temps de prendre connaissance des documents enfouis dans ce tas de papiers, ni d'interroger minutieusement ces centaines de détenus ; mais, à l'avance, on était sûr de la chose ; elle ne pouvait pas faire de doute. C'était donc simplement par anticipation qu'on affirmait. La preuve, on ne serait pas embarrassé de la faire... un peu plus tard !

Et, secondé par une escouade de sous-ordres, en proie à une activité dévorante, le juge se mit à la besogne.

*
**

Il plongeait ses doigts longs et crochus dans le monceau de paperasses soumises à son examen. Il eut beau jeter son crochet maintes et maintes fois, celui-ci, à la coléreuse stupéfaction de notre chiffonnier, ne rapporta pas un seul bout de papier de quelque valeur. Nulle part ne se trouvait le mot significatif et tant désiré : « Association, parti, complot, caisse anarchiste, etc. » La hotte restait vide.

J'ai vu des pêcheurs rester des journées entières, la ligne tendue, l'œil fixe, dans l'attente d'une capture quelconque. Tout d'abord, ils avaient rêvé de ne s'éloigner de la rive qu'avec un filet bien chargé ; peu à peu, leurs prétentions avaient diminué, et ils se fussent contentés de rapporter à la maison une légère friture. Vers le soir, le moindre goujon eût fait leur affaire. Il fallait les voir rentrer bredouilles, les yeux rouges, le bras fatigué, les membres alourdis par une position prolongée, les traits tirés par la contrariété, la démarche contrite et humiliée.

Je n'aperçus, jamais, hélas !, M. Meyer quittant son cabinet après une journée d'infructueuses recherches. Mais je me le figure tel le pêcheur que

domicile la saisie d'un grand nombre de documents de la plus haute importance et fort compromettants, non seulement pour moi-même, mais encore pour plusieurs amis.

Inutile de dire aujourd'hui qu'on n'avait *absolument rien trouvé chez moi*.

N'empêche que certains camarades peu au courant de ces mensonges policiers – docilement et régulièrement colportés par la presse quotidienne – avaient ajouté foi à cette calomnie, s'étaient (cela se comprend) indignés à la pensée que j'avais commis une telle imprudence, et ceux qui me connaissaient insuffisamment inclinaient à croire que j'avais intentionnellement livré des papiers compromettants.

En accréditant ce mensonge, le but de la police était double : 1° éloigner de moi les sympathies que je pouvais posséder ; 2° provoquer de la part des compagnons crédules des représailles et amener ceux-ci, par esprit de vengeance, à me perdre en révélant... s'ils savaient quelque chose, en inventant... s'ils ne savaient rien.

C'est également dans ce but que Puybaraud inspira à d'Esparbès l'article paru dans le *Journal* : « Saint-Sébastien ».

je viens de citer. Je me le représente les yeux las, la main harassée d'avoir compulsé inutilement des centaines, des milliers de bouts de papier insignifiants, le découragement se glissant, heure par heure, dans son esprit ; je le vois rouge, suant, le nez s'allongeant, la main fiévreuse froissant les feuilles de papier qui trahissaient ses espérances.

Je l'entends grommeler entre les rares dents qui lui restent : « Et pourtant, il y a là ce que je cherche. C'est absolument sûr. J'en suis certain. D'où vient que je ne le puisse trouver ? J'ai peut-être mal cherché. Je suis allé trop vite. Recommençons. »

Et, rejetant sa ligne dans cet océan de lettres, de brochures, de cartes de visite, de journaux, de livres qu'il a reçu l'ordre – supplice maintenant – de fouiller attentivement, le pêcheur à la ligne Meyer se désespère et s'exaspère en ramenant invariablement solitaire son hameçon.

Mais il lui reste une ressource. Le secret que ces objets saisis ne veulent pas lui confier, les individus arrêtés le lui révéleront peut-être. Il n'a pas su faire parler cet inerte fouillis, mais il saura bien délier la langue de ceux qui, depuis trois mois, souffrent à Mazas ou au Dépôt, attendant l'heure de l'interrogatoire dans l'espoir qu'elle sera celle de la délivrance.

**

Trois mois en effet s'étaient écoulés depuis le jour où les perquisitions et arrestations en masse avaient commencé. Ce laps de temps avait été consacré aux stériles explorations dont je viens de parler.

Forts de leur parfaite innocence, certains qu'ils n'étaient affiliés à aucune association de malfaiteurs, puisque les anarchistes n'ont jamais établi entre eux d'association d'aucune sorte, de nombreux détenus réclamaient chaque jour avec force qu'on les interrogeât. Ils exigeaient qu'il leur fût dit de quel crime ils étaient inculpés, en quoi consistait l'association dont on les prétendait les affiliés ; depuis quand cette association était fondée, de qui elle était composée ; quels étaient son but, ses ressources, ses moyens d'action, etc., etc.

On ne saurait contester à un détenu le droit de savoir sous quel prétexte on le détient. Si on lui dit : « Vous avez volé », il est encore en droit d'exiger qu'on lui dise qui il a volé, dans quelles circonstances, quels objets ou quelle somme. Si on lui répond : « Vous avez tué », on ne peut refuser de lui dire qui il a tué, dans quel lieu, à quelle époque. Et si l'on ajoute : « Ce n'est pas seul, mais avec d'autres voleurs et assassins comme vous que vous avez commis le crime », c'est la moindre des choses qu'on lui fasse savoir le nom de ses complices.

Les confrontations, l'audition des témoins, l'exhibition des pièces à conviction ou des documents probants sont les procédés d'usage en pareil cas.

Dans cette étrange affaire, il n'y eut ni confrontations, ni témoins, ni documents, ni pièces à conviction. Je restai six mois sous le coup d'une inculpation d'affiliation à une société de malfaiteurs, sans que Monsieur Meyer jugeât à propos de me faire voir le nez d'un de mes associés, de me communiquer la déposition d'un témoin, de me mettre sous les yeux un document de quelque valeur.

Grand était l'embarras du juge instructeur. Il fallait bien procéder à l'interrogatoire de tous ces prisonniers. Mais sur quel terrain porter cet interrogatoire ? Sur le terrain philosophique ? Il n'y fallait pas songer : d'abord, parce que le juge n'y était pas de force, son insuffisance le mettant en posture d'infériorité notoire ; ensuite, parce que le procès n'était pas ou plutôt ne devait pas être là.

Sur le terrain des faits ? Ici, c'était l'inconnu. Le parquet, malgré ses trois mois d'investigations laborieuses, n'était pas plus avancé que le premier jour. Il n'était pas en état d'articuler nettement une accusation précise.

Pendant les journées d'hiver et de printemps qui suivirent mon arrestation et précédèrent mon premier interrogatoire, je n'avais, certes, conçu aucune appréhension sérieuse. Le ridicule de l'inculpation qui pesait sur moi et mes prétendus associés me laissait on ne peut plus tranquille sur le résultat.

Mais ce ridicule m'apparut encore plus évident après mon premier interrogatoire. Eh quoi ! tout ce qu'on avait à me reprocher, c'était d'être anarchiste, de le dire bien haut, de faire des conférences, de fréquenter des compagnons, de publier des brochures ?

Toussant, crachant, balbutiant, sentant lui-même les difficultés de son rôle, M. Meyer, tatillon, souriant, patelin, mit trois heures à dicter à son greffier une prose filandreuse et procédurière où il était constaté – ce que, depuis des années, je n'avais cessé de proclamer, ce que je dis encore, ce que je répèterai jusqu'à mon dernier souffle – que je suis un anarchiste militant et incorrigible.

Les interrogatoires se succédèrent, comme naguère les perquisitions et arrestations, chacun réservant au juge Meyer une nouvelle déconvenue.

À des cœurs plus accessibles que les nôtres à la compassion, le pauvre homme eût fait pitié.

Il avait compté sur l'exaspération produite par trois mois d'attente, d'anxiété. Il avait spéculé sur les menaces et les promesses.

À l'un il avait dit : « Nous savons tout ; vos coaccusés ont fait des aveux et les documents saisis un peu partout établissent votre culpabilité. »

Celui-ci avait répondu : « Si vous savez tout, je vous félicite et vous avez bien de la chance. Ayez donc la complaisance de tout m'apprendre, car je ne sais rien. »

À l'autre, il avait dit : « Vous connaissez un tel ? – Nullement. – Inutile de nier ; lui avoue qu'il vous connaît parfaitement. – Eh bien, amenez-le moi ; mettez-le en ma présence et nous verrons s'il me connaît, si je le connais. »

À un troisième, il avait promis une ordonnance de non-lieu immédiate s'il disait ce qu'il savait sur ses coaccusés.

Celui-là, froidement, sur un ton méprisant, lui avait répondu : « Faites votre métier et renvoyez-moi dans ma cellule. Je n'ai rien à vous dire, puisqu'il n'y a rien. Mais croyez-vous que, si je savais quelque chose, je serais assez vil pour faire la besogne d'un mouchard ?... Ne m'insultez pas ! »

Il avait raconté à d'autres qu'il avait reçu la visite de leur femme et de leurs enfants, que celle-là se désolait, que ceux-ci étaient sans pain, qu'ils réclamaient leur père, puis quand les détenus étaient arrivés au comble de l'émotion et du désir de revoir ceux qu'ils aimaient, Meyer les avait menacés de les laisser *pourrir* en cellule jusqu'à ce qu'ils « avouent ».

Bref il avait épuisé toutes les ressources de son imagination d'inquisiteur sans scrupule et sans cœur doublé d'un juge d'instruction vieilli sous le harnais de la routine judiciaire.

Et tous ces efforts s'étaient brisés contre l'énergie et la fière droiture de ces hommes qu'il avait reçu mandat de grouper en bande de malfaiteurs.

Meyer vit clairement alors que le législateur, comme lui-même, s'était trompé du tout au tout sur le compte des anarchistes. Il sentit que Législateurs et Magistrats, victimes de leur ignorance, avaient fait fausse route.

Il finit par se rendre à l'évidence et comprendre que les anarchistes, individualistes et libertaires par principe et par tempérament, sont réfractaires à tout groupement organisé selon le mode autoritaire.

Les lois nouvelles sont une machine de guerre qui eût fait merveille contre... le Boulangisme, par exemple, parce que celui-ci avait son comité national, ses comités régionaux et locaux, sa hiérarchie, son secrétariat, son programme commun et uniforme de revendications et de moyens d'action.

Ces lois seraient terribles contre la Franc-Maçonnerie qui possède son conseil de l'ordre,

ses archives, son secrétariat, son trésor, son mot de passe, ses conditions d'admission, ses cas de radiation, ses cérémonies, ses symboles, ses serments, ses temples.

Ces lois pourraient frapper les associations religieuses qui ont pour régulateur l'obéissance passive, tous les partis politiques au sein desquels règnent une discipline sévère, une propagande méthodique, une impulsion centrale ; les différentes fractions du parti socialiste et ouvrier qui ont leur conseil national, leurs comités locaux, leurs congrès souverains, leur caisse, leur organe officiel ; mais ces lois ne peuvent atteindre les anarchistes, individualités autonomes, jalouses de leur liberté respective, sans cohésion, absolument indépendantes les unes des autres, ennemies irréconciliables de toute organisation centralisatrice, de toute autorité, de tout comité directeur, de tout chef ou pontife, entre lesquelles il n'y a d'autre lien qu'un fonds commun d'idées générales sur le présent et l'avenir.

En sorte que le glaive de ces lois, dirigé, en principe, contre les seuls anarchistes, peut frapper toutes les poitrines, excepté justement celles des anarchistes eux-mêmes.

Voilà ce que le juge d'instruction finit par concevoir, à sa grande confusion, à sa rageuse colère.

À ce moment, le Gouvernement aurait pu et dû reconnaître qu'il s'était fourvoyé. Mais ce sont des aveux qu'un gouvernement ne fait jamais.

On était moralement engagé. À l'arrestation des compagnons, on avait entonné des chants de victoire. Chaque jour, les feuilles policières – ce sont les plus nombreuses – avaient célébré, en triomphants dithyrambes, le zèle de Puybaraud, l'habileté de Meyer.

On avait dit, archidit que la participation de tous les militants anarchistes aux attentats à la dynamite ne faisait plus l'ombre d'un doute. On avait laissé entendre que leur condamnation était certaine.

En une telle occurrence, il devenait difficile de confesser qu'on n'avait cessé de mentir, qu'on ne possédait aucune charge sérieuse contre les incarcérés, que les plus minutieuses recherches et les plus subtils interrogatoires n'avaient abouti qu'au néant.

Y a-t-il rien de plus ridicule qu'un prétendu vainqueur obligé de proclamer son irrémédiable déroute ? Telle eût été la déshonorante posture du Gouvernement, de la Police, de la Magistrature battus sur toute la ligne et dans toutes les rencontres.

*
**

Cependant, pour éviter une culbute plus formidable encore, on parut un moment disposé à abandonner les poursuites. En haut lieu,

l'élargissement des inculpés et l'abandon d'une poursuite collective paraissent rallier les plus nombreux suffrages. Mais, tandis que le Gouvernement faisait dire par ses organes les plus autorisés que, désormais, le péril anarchiste était conjuré, tous les hommes à redouter étant à Mazas ou au Dépôt, il se passait au dehors une série d'événements qui infligeaient à cette fanfaronnade le plus sanglant démenti, déconcertaient autorité et opinion et semaient dans le public une épouvante d'autant plus formidable que plus formelles et plus réitérées avaient été les assurances données par le Gouvernement.

Pendant les deux ou trois jours qui s'étaient écoulés entre l'explosion du café Terminus et les aveux d'Émile Henry, un ou plusieurs hommes restés inconnus s'étaient introduits dans le dernier domicile de celui-ci et en avaient enlevé tous les produits dont Henry n'avait utilisé qu'une partie pour la confection de son engin.

Qu'étaient devenus ces produits ? Par qui avaient-ils été soustraits ? Dans quel but avait-on fait main basse sur ces explosifs dont quelques-uns, au dire d'Émile Henry lui-même, étaient entièrement confectionnés ? À ces questions, la peur, d'accord avec le bon sens, répondait en accusant de cet enlèvement des amis, des complices du jeune dynamiteur. Et il semblait évident que si, au risque d'être pris sur le fait ou de trouver la mort dans un si périlleux transport, un ou plusieurs compagnons s'étaient emparés de ces engins et de ces matières, ce ne pouvait être que pour poursuivre l'œuvre d'Émile Henry.

Coup sur coup, plusieurs attentats se succédant avec une significative rapidité, vinrent donner raison à ces vraisemblances et confirmer ces appréhensions.



Vingt-quatre heures après l'explosion du Terminus, c'est-à-dire le 14 février 1894, une bombe fut découverte rue de Provence, à la Société Générale. Son examen donna à M. Girard, chef du Laboratoire municipal de Paris, la conviction que cet engin était de même provenance que celui dont Émile Henry avait fait usage.

Le 19 février, un inconnu répliquait aux arrestations en masse par les explosions de la rue Saint-Jacques et du faubourg Saint-Martin. Celui-là avait imaginé un ingénieux stratagème. Il disposait l'engin de façon à ce qu'il éclatât au moment où serait ouverte la porte derrière laquelle la bombe était placée. Puis, sous le nom de Rabardy, il envoyait au commissaire du quartier une lettre par laquelle il lui annonçait sa résolution de mettre fin à ses jours. Ce magistrat

accourant dans l'espoir de prévenir le suicide du désespéré, la bombe devait faire explosion au moment où, sur l'ordre du commissaire, la porte serait enfoncée.

Rue Saint-Jacques, les choses se passèrent comme l'avait prévu Rabardy. L'explosion se produisit. Mais ce ne furent pas les policiers qu'elle atteignit.

Rue Saint-Martin, la bombe se renversa sans éclater. Pour éviter une catastrophe possible pendant le transport, on en détermina l'explosion sur place.

Le 15 mars 1894, une formidable détonation retentissait dans le quartier de la Madeleine. À ce moment avait lieu, dans cette église, une solennité religieuse à laquelle prenait part une assistance particulièrement élégante.

Le premier moment de terreur passé, les personnes accourues se trouvèrent en présence d'un horrifiant spectacle : hideusement mutilé, les entrailles au vent, le corps en bouillie ne formant plus qu'un épouvantable tassement de chairs tordues et sanglantes, un homme gisait inanimé sur le seuil de l'église. L'engin dont il était porteur avait explosé au moment où il ouvrait le tambour de la porte d'entrée. C'était un anarchiste belge répondant au nom de Jean Pauwels.

Quelques jours après, le 4 avril, la devanture du restaurant Foyot sautait, blessant grièvement un des consommateurs, M. Laurent Tailhade, écrivain de talent à qui l'on attribuait la réponse suivante faite à un reporter qui l'interrogeait sur l'attentat de Vaillant : « Qu'importe l'existence des vagues Humanités, pourvu que le geste soit beau ! »

Les quotidiens relataient presque chaque jour le récit d'un attentat, d'une explosion, d'une découverte d'engin.

*
**

On n'aura pas de peine à concevoir l'affolement produit par cette série presque ininterrompue de faits intentionnellement grossis par les professionnels de la police, de la magistrature, de la presse ou du gouvernement.

L'émotion était d'autant plus intense que toute mesure de surveillance, toute perquisition, toute arrestation portait en soi son caractère de stérilité.

L'anarchie empruntait sa puissance d'intimidation à l'impuissance de cette force tant redoutée pourtant : la police.

On s'était imaginé – on croit aisément ce qu'on désire – que les anarchistes se réduisaient à une poignée ; et, malgré des centaines et des centaines d'arrestations opérées sur toute la surface du territoire, il en restait encore, dehors, en assez grand

nombre pour tenir en échec toutes les forces coalisées d'une société formidablement organisée pour la répression.

S'en rapportant aux informations erronées des journalistes, on avait pensé que le mouvement anarchiste se bornait à quelques individus d'esprit inculte exaspérés par la misère. Et voici que parmi les personnes accusées d'anarchisme se rencontraient des hommes remarquables par leur savoir et dans une situation relativement aisée.

On avait espéré que les guillotines, les condamnations au bagne, les persécutions incessantes, la menace des lois nouvelles, armes terribles forgées contre les anarchistes, auraient raison de leur témérité ; et il se trouvait que l'effet contraire s'était produit, que leur audace croissait en raison de l'éclaircissement de leurs rangs et de la férocité des répresses.

*
**

Cependant les arrestations n'avaient pas cessé ; la plupart passant inaperçues, quelques-unes sensationnelles.

De ce nombre, celles d'Ortiz, de Matha et de Fénéon.

Le premier n'avait pas été arrêté tout seul. Le même coup de filet avait amené la capture de quatre hommes et de quatre femmes. Ces huit personnes – neuf avec Ortiz – formèrent ce que la presse appela « la bande Ortiz ».

On mit sur le compte de cette bande des histoires tenant du fantastique : vols considérables, aventures d'une audace extraordinaire et d'une réussite invraisemblable.

La police et la magistrature qui, pour conserver leur bon renom et leur prestige, s'évertuèrent à faire croire que *tout finit par se savoir* et que, tôt ou tard, elles parviennent à découvrir les coups les plus prudemment préparés et les plus habilement exécutés, ne manquèrent pas cette occasion inespérée d'imputer à Ortiz et à ses prétendus complices tous les cambriolages de marque dont les auteurs étaient restés inconnus.

L'instruction d'Ortiz, l'élégance de ses manières, la distinction de sa personne, son amitié avec Émile Henry qui lui avait succédé chez M. Dupuis, ornemaniste, furent autant de circonstances qui, pendant plusieurs semaines, alimentèrent la chronique du Palais et les faits divers.

Le 24 avril 1894, les journaux annoncèrent un grand fracas l'arrestation de Matha. Ils racontèrent que, depuis l'attentat d'Émile Henry, Matha était activement recherché ; que, plusieurs fois déjà, on avait été sur le point de le capturer, mais que se sentant serré de près, Matha avait pris des précautions infinies et avait réussi à se soustraire à l'arrestation dont il était menacé. Or, Matha se cachait si peu et redoutait si peu de tomber entre

les mains de la police qu'il n'avait jugé à propos ni de diminuer la longueur de sa barbe, ni de restreindre l'opulence de sa chevelure, ni de troquer sa houppelande à pèlerine à larges carreaux contre un pardessus moins remarquable, ni de se priver, même en plein jour, d'une course dans Paris ou d'une promenade sur les boulevards.

Complice dans les vols incriminés à Ortiz et ses soi-disant associés, complice dans la préparation de l'attentat d'Émile Henry, complice dans l'enlèvement des engins soustraits à la villa Faucheur, dernier domicile d'Émile Henry, auteur principal des attentats contre la Société Générale et le restaurant Foyot, c'est dans le sens de ces multiples culpabilités que l'instruction fut ouverte et poursuivie contre lui.

Interrogatoires et confrontations dissipèrent toutes ces présomptions et les poursuites contre Matha sous ces divers chefs d'accusation ayant dû être abandonnées par le parquet, on le retint seulement comme affilié à une association de malfaiteurs.

L'arrestation de Félix Fénéon (25 avril 1894) provoqua une émotion plus vive encore. Fénéon était fonctionnaire. Commis principal au ministère de la guerre, il s'était attiré, par son intelligence et sa ponctualité, la haute estime de ses chefs hiérarchiques. Unissant à la régularité d'un employé modèle les qualités supérieures d'un lettré délicat et fin, d'un critique aigu et subtil, d'un écrivain hardi et original, il jouissait d'une considération méritée dans les milieux où fleurit l'Art indépendant.

Des perquisitions pratiquées à son domicile et au ministère de la guerre avaient amené la découverte d'un petit flacon rempli de mercure et de onze capsules de fulminate de mercure semblables à celles employées pour faire éclater les cartouches de dynamite.

Les relations de Fénéon avec Matha donnèrent à penser que Matha, ayant enlevé de la villa Faucheur les explosifs qu'y avait laissés Émile Henry, en avait confié la garde à Fénéon ; qu'ainsi les détonateurs et le mercure saisis chez ce dernier provenaient d'Émile Henry.

On dut se résoudre à abandonner un système d'accusation qu'appuyaient de simples coïncidences, de gratuits rapprochements et de pures suppositions.

Les amis de Fénéon menèrent en sa faveur une ardente campagne ; sa famille multiplia les démarches pour obtenir son élargissement. Mais on sait avec quelle aisance le Parquet fait arrêter et avec quelle difficulté il relâche.

Fénéon fut donc retenu sous l'inculpation de détention illégale sans motif légitime de matières explosives et d'affiliation à une association de malfaiteurs.

Malgré la capture de « la bande Ortiz », malgré l'arrestation de Matha et Fénéon, en dépit des interrogatoires que le juge Meyer ne cessait de faire subir aux anarchistes qu'il regardait comme mêlés de plus près au mouvement : Grave, Bastard, Ledot, Chatel, Paul Bernard, et cinquante autres ; en dépit des efforts tentés par les gens de police ; en dépit des fouilles minutieuses opérées dans les livres, brochures, journaux, revues, correspondances privées ayant trait à l'agitation anarchiste, l'instruction ne faisait pas un pas.

Des conciliabules se tinrent, auxquels participèrent les membres du Gouvernement, de la Magistrature et de la Police qu'intéressait l'affaire. On décida de mettre hors de cause la plupart des incarcérés. Une ordonnance de non-lieu fut rendue en faveur de tous ceux contre lesquels il était impossible de relever la moindre charge.

On procéda par successives éliminations. C'est ainsi que, sur environ cinq cents anarchistes dont l'arrestation avait été maintenue depuis plusieurs mois, vingt-cinq seulement ne furent pas remis en liberté. On y ajouta cinq compagnons sur lesquels on n'avait pas réussi à mettre la main. Le nombre trente fut de la sorte obtenu.

On fit appel aux richesses imaginatives de Puybaraud et à l'ingéniosité de Meyer, pour établir entre ces trente personnes – dont la plupart ne se connaissaient ni de nom ni de vue – les apparences d'une association.

La rencontre la plus fortuite, la démarche la plus anodine, la coïncidence la plus inoffensive, le contact le plus fugitif, tout fut mis à contribution. De deux individus qui avaient mangé dans le même restaurant le bouillon et le bœuf sortis de la même marmite ; de deux hommes que le hasard des réunions publiques avait attirés dans la même salle ; de deux personnes au domicile desquelles on avait découvert le même livre, la même brochure ou le même journal ; l'imagination du juge instructeur et du policier firent sans hésitation des malfaiteurs associés.

Toutefois, la soudure opérée par ces spécialistes de la chimie procédurière accusait, malgré tout, de si défectueux résultats, qu'après une suprême consultation à laquelle furent conviés les plus hauts fonctionnaires des ministères de la Justice et de l'Intérieur, on était enclin à renoncer définitivement aux procès quand, le 24 juin 1894, l'attentat contre le président Carnot vint rendre impossible l'abandon des poursuites.

**

Les journaux de l'époque ont raconté dans les moindres détails l'attentat dont mourut M. Sadi

Carnot. Le premier magistrat de la République était allé à Lyon pour assister aux fêtes données à l'occasion de l'Exposition universelle de cette ville.

Le président et son cortège se rendaient à une soirée de gala, au Grand Théâtre, quand, se détachant de la foule massée sur le trottoir et courant sur la voiture présidentielle, un homme porta la main droite sur la poitrine de M. Carnot, sans que les personnes de l'entourage aient vu autre chose qu'un morceau de papier qui resta un instant comme fixé dans les vêtements.

Tandis que cet homme s'éloignait, sans apparente émotion et sans hâte, M. Carnot s'affaissait. Une arme pénétrante avait perforé le foie et la veine-porte. Tous les soins prodigués restèrent inutiles et, trois heures après, le président rendit le dernier soupir.

L'arme dont s'était servi Caserio était un poignard qui avait été planté dans la poitrine de M. Carnot et que le blessé lui-même avait arraché et jeté à terre.

Les circonstances dans lesquelles ce garçon de vingt ans avait accompli son attentat pouvaient passer pour invraisemblables.

Caserio était parti de Cette avec l'idée fixe de rejoindre à Lyon le président Carnot et de l'y frapper entouré de la toute-puissance et de l'éclat qui accompagnent les chefs d'État quand ils accomplissent un voyage officiel.

Sans ressources, connaissant à peine la langue française, ne sachant rien des usages en cours et des précautions prises à l'occasion des cérémonies officielles, Caserio, ayant parcouru à pied la moitié de la distance, l'estomac, les poches vides, exténué de fatigue, arrive le soir à Lyon, cherche la foule, s'informe et, comme guidé par la pensée qui l'obsède, se trouve, à minute fixe, sur le passage de celui par la mort duquel il a résolu de venger les guillotins Vaillant et Émile Henry.

Rien n'arrête ce garçon, d'aspect plutôt doux, d'apparence plutôt craintive, qui cache sous ce masque de timidité et de faiblesse une inébranlable détermination.

Un journaliste de race, dont s'honore la presse française, ayant assisté aux débats de l'affaire Caserio, me disait un jour :

« Je n'ai jamais entendu rien de plus saisissant dans sa simplicité que ce récit fait par Caserio lui-même, dans sa langue musicale, d'une voix pleine de douceur et sans que son visage d'illuminé reflêtât d'autre émotion que celle qu'il avait dû ressentir au moment où il frappait, car on comprenait que cette minute écoulée, il la revivait encore, quand il en parlait. Ce contraste entre ce chétif isolé et ce puissant escorté de soldats et de policiers, entre cet étranger et ce chef d'État entouré de milliers de Français, entre ce mal vêtu

et ce Président trônant au milieu des uniformes et des chamarrures, entre cet enfant brisé de fatigue et M. Carnot emporté par de magnifiques courriers ; ce contraste aboutissant au meurtre de ce colosse protégé par le rempart de la foule et de la force publique, c'était d'un effet incroyable. J'en parle en artiste, en littérateur... en poète, si vous le voulez. Mais si j'eusse été un de ces êtres disposés à voir dans une fin aussi tragique, en pleine gloire, en plein triomphe, au sein des acclamations universelles, un châtiment de la Providence ; si j'eusse été de ceux qui croient volontiers que, pour l'accomplissement de ses desseins les plus grands, le nommé Dieu aime à se servir des instruments les plus faibles ; si enfin mon cœur eût ressenti pour M. Carnot d'autres sentiments que des sentiments de respect, d'estime, d'affection, je n'aurais pas été éloigné de regarder Caserio comme l'instrument d'une Providence qui se plaît parfois à infliger aux gloires éphémères de ce monde de terribles leçons. »

*
**

Et pourtant, Caserio Santo n'était l'instrument d'aucune puissance occulte.

En vain chercha-t-on à lui faire dire qu'il était l'agent d'un complot ; en vain essaya-t-on de rattacher son attentat à une résolution prise en commun ; en vain voulut-on établir qu'il avait eu des complices, sinon dans la perpétration de son acte, du moins dans sa préparation.

Fort de la vérité, Caserio soutint qu'il avait agi seul.

Voici, sur ce point, la fin de son interrogatoire⁵ :

D. – N'êtes-vous pas l'agent d'un complot anarchiste ?

R. – Non, je suis seul, je suis venu seul accomplir mon acte.

D. – Cependant, il y a une entente entre tous les anarchistes pour venger la mort de Ravachol, d'Henry et de Vaillant. M. Carnot avait estimé qu'il n'avait rien à changer à la condamnation prononcée par douze jurés, délibérant en liberté ; il avait reçu, depuis la mort d'Henry, des séries de lettres de menaces, on en avait adressé à sa femme, à ses enfants ; ces menaces n'ont-elles pas été écrites par des chefs à qui vous avez obéi ?

R. – Nous n'avons pas de chefs, j'ai exécuté mon acte librement.

D. – Enfin, il est un incident qu'il faut bien que nous fassions connaître : le lendemain de la mort de M. Carnot, la photographie de Ravachol était envoyée à l'Élysée à cette adresse : « Madame veuve Carnot », avec ces mots : « Il est bien vengé. » Si vous n'êtes pas le complice agissant

de ceux qui ont écrit ces lettres de menaces et adressé cette photographie, les désavouez-vous ?

R. – Je ne renie rien, ni personne ; mais j'étais seul, dit Caserio tranquillement.

D. – J'ai fini votre interrogatoire. Une simple réflexion s'impose à présent. Vous reniez les lois humaines, mais vous admettez bien cette loi supérieure qui défend de tuer. Quand un magistrat prononce une condamnation à mort, ce n'est qu'après avoir entendu la défense, réfléchi, discuté, pris des avis, observé des formalités. Vous, un enfant de vingt ans, vous vous êtes institué le juge, l'accusateur et le bourreau.

R. – Les gouvernements ne font-ils pas mourir des millions et des millions d'hommes ? Je suis jeune, oui ; j'ai vingt et un ans, « l'âge des militaires qui tuent aussi », qui tuent sur l'ordre des gouvernants.

D. – Mais ce n'est pas un chef d'État seulement, que vous avez tué, c'est le meilleur des époux et des pères de famille.

R. – Des pères de famille ? Il y en a d'autres qui sont tués par le travail et la misère. Vaillant n'était-il pas aussi un père de famille, n'avait-il pas une femme, un enfant ? Henry avait une mère, un frère.

La cour d'assises du Rhône condamna Caserio à mort le 2 août 1894 et, quatorze jours après, le 16 août, il fut exécuté. Son dernier cri fut celui de : « Vive l'Anarchie ! »

*
**

L'attentat dont le président Carnot avait été victime avait bouleversé l'opinion. L'épouvante, l'indignation, la fureur publique dépassèrent tout ce qu'on peut imaginer.

Le Gouvernement profita de l'exaspération générale pour recommencer, à Paris et en province, les perquisitions et arrestations en masse.

Les parquets lancèrent des milliers de mandats d'amener contre les anarchistes. La police pourchassa tous ceux dont elle put se saisir. La presse poussa des imprécations auprès desquelles les cris de rage qu'elle avait fait entendre lors des précédents attentats auraient pu paraître modérés.

Le Parlement discuta une nouvelle législation tendant à rendre impossible la propagande anarchiste sous quelque forme – publique ou privée – qu'elle se présentait. De cette discussion sortit contre les anarchistes un arsenal de lois si épouvantables, que tous ceux que n'aveuglait pas la peur ou qui, malgré la tourmente, gardaient encore quelque dignité, les qualifièrent d'une épithète qui leur est restée et ne disparaîtra qu'avec elles : *les lois scélérates*.

Quant aux trente compagnons qu'on avait, un instant, hésité à mettre en liberté après les autres, ce fut une éventualité qu'on ne songea

5. De *Ravachol à Caserio*, p. 260 et 261. Un volume par Henri Varennes, Garnier frères, éditeurs à Paris.

plus à envisager. Cette fois, le procès qui devait s'appeler le « Procès des Trente », du nombre des accusés, fut bien et définitivement décidé.

On avait pu, avant Caserio, redouter un échec en cour d'assises. L'attentat de ce dernier avait provoqué un si indéniable mouvement de répulsion, que l'acquiescement des accusés parut une de ces défaites qu'un ministère public n'a pas à appréhender. La victoire pouvait être plus ou moins éclatante, c'est-à-dire la condamnation plus ou moins sévère ; mais il ne semblait plus possible aux magistrats que les jurés pronçasent un verdict d'acquiescement.

De plus, à force de tendre toutes les ressources de son esprit vers le même but, le juge Meyer croyait avoir enfin découvert un plan vieux de quelque dix ou onze ans en conformité duquel se serait exercée la propagande anarchiste et se serait notamment déroulée la série d'attentats commençant à Ravachol et se terminant à Caserio. Ce plan, l'anarchophobe Meyer soutint en avoir trouvé l'exposé dans une brochure parue en 1883, sous le pseudonyme Jehan Lagrave, avec la mention « publication du groupe des 5^e et 13^e arrondissements ».

En présence de l'enchaînement qui relie les phénomènes naturels – les uns et les autres étaient tour à tour cause et effet – les spiritualistes ont été amenés à croire que l'ensemble de ces phénomènes, c'est-à-dire l'Univers, a été créé en vertu d'un plan préconçu, par une volonté toute-puissante concomitante à une intelligence infinie.

Imbu de cette croyance religieuse et l'appliquant au mouvement anarchiste, le mystagogue Meyer constata que la propagande par le fait avait accompli un cycle régulier, méthodique et complet.

« L'anarchie, pensa-t-il, est une conception sociale qui aboutit à la négation du principe d'Autorité d'où procèdent toutes les institutions qui régissent le monde moderne. La lutte engagée entre les adversaires de l'Autorité et ceux qui défendent celle-ci doit donc, pour être efficace, se poursuivre sur tous les terrains : économique, politique, moral, magistrature, armée, police, parlement, suffrage universel, religion, propriété, présidence de la République, nulle institution ne doit être épargnée. Or, Ravachol a frappé la *Magistrature* boulevard Saint-Germain et rue de Clichy. L'attentat de la caserne Lobau était dirigé contre le *Militarisme*. Les explosions de la rue des Bons-Enfants, du restaurant Véry, de la rue Saint-Jacques et du faubourg Saint-Martin ont visé la *Police* régulièrement organisée

et les mouchards amateurs. Léauthier, qui travaillait et mourait de faim, s'en est pris à ceux qui mangent et ne produisent rien, grâce aux rentes que leur assure la *Propriété individuelle*. La bombe de Vaillant a exprimé la haine des anarchistes contre la *Loi* et le *Législateur*, ainsi que le dégoût que leur inspirent les tripotages et les canailleries du *Parlementarisme* et de la *Politique*. Celle d'Émile Henry a eu pour objet d'atteindre dans la *Foule qui vote*, les responsabilités qui, pour être anonymes, n'en sont pas moins véritables, et dans la *Masse indifférente et lâche*, que ne révolte point le spectacle de la misère et qui applaudit aux persécutions dont les anarchistes souffrent ; ses complicités qui, pour être implicites et médiates, n'en sont pas moins effectives. Le monde de la *Finance* a failli passer un mauvais quart d'heure dans les bureaux de la Société Générale. Par la bombe du Liceo, à Barcelone, et du restaurant Foyot, à Paris, on a voulu protester contre les privilégiés de la *Fortune* qui fréquentent les théâtres et les restaurants à la mode. Pauwels est mort de l'éclat d'un engin qu'il destinait à faire entrer dans l'éternité ceux qui, par les stupidités de la *Religion*, obscurcissent les intelligences, répriment les volontés et étouffent les révoltes. Enfin, par l'assassinat du *Président Carnot*, Caserio a voulu non seulement venger la mort de ses camarades guillotins, mais encore montrer au monde terrifié que, si haut placé et si puissant qu'il soit, si fortement protégé qu'il paraisse, nul ne peut échapper à leurs représailles. »

Et en face de cette série d'attentats, présent à l'esprit d'un homme qui y cherchait un lien, ce cachet méthodique, cette succession régulière qui caractérise l'enchaînement normal des faits, le juge Meyer ne put s'empêcher de croire qu'une telle suite impliquait, nécessairement, l'existence d'une intelligence : *Conception* commandant une volonté : *Exécution*.

Ils ne comprirent pas que, sans autre conseil que celui de la raison, sans autres lumières que celles du bon sens, les derniers devaient logiquement prendre leçon des erreurs, des négligences, des oublis imputables à l'inexpérience des premiers et conséquemment éviter d'y tomber eux-mêmes.

Ils ne comprirent pas que dans la succession des êtres qui s'attachent à la réalisation d'un même vouloir, celui qui suit a toujours – et instinctivement – l'ambition de dépasser celui qui précède.

Et au lieu d'attribuer à des considérations si simples, si rationnelles et si exactes, l'ordre – apparent ou réel – qu'ils observaient dans l'effort de propagande tenté par les anarchistes, gouvernement, magistrature et police emboîtaient le pas à M. Meyer et crurent ou firent semblant de

croire à une organisation anarchiste impliquant méthodiquement chefs et soldats, intellectuels ou impulsifs, théoriciens et hommes d'action.

On verra, dans la seconde partie de ce véridique exposé, ce qu'il advint de ce monument de conjectures jeté sur le sable mouvant des hypothèses par des hommes engagés dès la première heure dans une voie d'erreur, d'injustice et de parti-pris, de laquelle ils ne voulaient pas s'évader.

*
**

C'est le lundi 6 août 1894, c'est-à-dire environ six mois après l'arrestation de la plupart des accusés, que s'ouvrirent, devant la cour d'assises de la Seine, siégeant à Paris, les débats publics de cet inoubliable procès.

Je dis : *publics*, et cependant on verra qu'ils ne le furent qu'à demi, puisque la reproduction des interrogatoires subis par deux des principaux accusés fut interdite.

Dès neuf heures du matin, ce jour-là, les abords du Palais de Justice présentaient une animation contrastant avec le calme qui, d'ordinaire, y règne à cette heure-là.

À l'intérieur, l'aspect d'une véritable forteresse en temps de siège. Partout des gardes municipaux, armés de la plus sévère consigne.

Sauf les magistrats, les avocats, les membres de la presse judiciaire et les témoins, impossible de pénétrer dans la salle d'audience.

Vers onze heures et demie, pour avoir l'air de respecter la loi, on se décide à ouvrir au public les portes de la partie de l'enceinte qui lui est attribuée. Mais c'est à peine si quelques curieux, amis ou parents des accusés, peuvent y trouver place, car les agents de la Sûreté – de service sans doute – y sont déjà en grand nombre.

Midi. – La voix de l'huissier annonce l'entrée de la Cour. M. le conseiller Dayras préside. M. l'avocat général Bulot occupe le siège du ministère public.

Cinq minutes après, les accusés sont introduits. La marche est ouverte par Jean Grave et fermée par Louis Ballotti.

Bien qu'il y ait trente personnes impliquées dans les poursuites, vingt-cinq seulement sont présentes. Ils occupent la triple rangée de bancs placée à la gauche de la Cour. Ils sont séparés les uns des autres par des gardes municipaux qui alternent avec eux.

Ils prennent place dans l'ordre suivant et, aux questions qui leur sont posées, les accusés déclarent se nommer :

GRAVE, Jean, né le 10 octobre 1854, au Breuil (Puy-de-Dôme).

FAURE, Sébastien, né le 6 janvier 1858, à Saint-Étienne.

LEDOT, Julien, homme de lettres, né à Bourges, le 29 octobre 1852.

CHATEL, Charles, homme de lettres, né à Paris, le 8 octobre 1868.

AGUELLI, Jean-Gustave, né à Sala (Suède), le 24 mai 1869, élève des beaux-arts.

BASTARD, Élisée-Joseph, né à Bornel (Oise), le 20 janvier 1871.

BERNARD, Paul-Auguste, né à Crest (Drôme), le 26 octobre 1861, représentant de commerce.

BRUNET, Georges, né à Paris, le 27 février 1868, menuisier.

BILLON, Gabriel-André, né le 27 octobre 1872, à Boulogne-sur-Seine, compositeur-typographe.

SOUBRIER, François, né à Livinhac-le-Haut (Aveyron), le 8 février 1855, brûleur de café.

DARESSY, Pierre, né à Chemin (Haute-Garonne), le 23 juillet 1854.

TRAMCOURT, Albert, né à Creil (Oise), le 10 octobre 1866, mécanicien.

CHAMBON, Raoul, né à Valréas (Vaucluse), le 13 juillet 1873, lithographe.

MOLMERET, Joseph, né le 20 novembre 1865, à Lyon.



NOTICE

Ici cesse la publication, par *Le Libertaire*, du récit de Sébastien Faure¹. Les autres accusés dont les noms manquent à la liste ci-dessus étaient, dans le désordre :

FÉNÉON Félix, employé, né à Turin (Italie), le 29 juin 1861.

MATHA Armand, né le 10 avril 1861 à Casteljaloux (Haute-Garonne).

ORTIZ Philippe-Léon, né le 18 novembre 1868, à Paris.

BERTANI Orsini, né le 26 juillet 1869, à Florence.

CHERICOTTI Paul, né le 1^{er} mars 1858 à Milan.

BALLOTTI Louis, né le 10 février 1868, à Turin.

LIÉGEOIS François, né le 14 octobre 1868 à Villette (Meurthe-et-Moselle).

CAZAL Antoinette, née au Falgoux (Cantal), vingt-huit ans.

ZANINI MILANACCIO Marie, née le 23 juin 1865 à Turin.

TURCANO BALLOTTI Victorine, née le 12 mai 1839, à Saint-Maurice (Italie).

CHERICOTTI Annette, née le 30 août 1865, à Paris.

Cinq autres, absents au procès, étaient jugés par contumace :

RECLUS Paul, né à Neuilly, le 26 mai 1858.

MARTIN Constant, né le 5 avril 1839, crémier.

POUGET Émile, né le 12 octobre 1860, publiciste.

DUPRAT François-Louis, né le 27 octobre 1857, à Saint-Martin (Gers).

COHEN Alexandre, né le 27 septembre 1862 à Leeuwarden (Hollande)².

C'étaient là les trente affiliés de cette prétendue association de malfaiteurs dont on avait voulu faire l'état-major de l'armée anarchiste.

*
**

Pendant huit jours, début août 1894, le procès des Trente passionna la France. En dehors de plusieurs vols imputés à la « bande Ortiz », pour lesquels quelques pièces à conviction purent être produites, *aucun témoin à charge ne fut cité*. L'association de malfaiteurs existait si peu qu'on n'avait pas trouvé un seul témoin – même payé ou intimidé par la police – pour venir affirmer sa réalité. En dépit de cela, le gouvernement voulait à tout prix ce procès : pour justifier en bloc toutes les perquisitions, toutes les arrestations que la police avait multipliées depuis le début de l'année 1894, sans aucun résultat ; pour convaincre le public que l'on avait bien démantelé la vaste conjuration anarchiste dont tout le monde parlait mais dont personne n'avait jamais trouvé la moindre trace ; pour démontrer enfin le bien-fondé des nouvelles lois sur la presse et contre les « associations de malfaiteurs ».

1. À cet endroit *Le Libertaire* précise : « Le volume du *Procès des Trente* est sous presse et paraîtra incessamment. » Mais cet ouvrage ne fut jamais publié, de sorte que le texte – inachevé – du *Procès des Trente* est resté inédit jusqu'à aujourd'hui. On peut supposer que son auteur jugea malvenu de faire paraître une brochure au dénouement heureux au moment où une terrifiante répression, digne du Moyen Âge, s'abattait sur les compagnons espagnols, sous prétexte d'un attentat contre une procession religieuse à Barcelone, le 7 juin 1896. L'heure n'était pas au triomphalisme, mais à la solidarité internationale. Puis tout passa au second plan à l'automne 1897, quand éclata au grand jour le scandale de la condamnation du « traître » Dreyfus : ayant compris sur-le-champ toute la portée de l'Affaire, Sébastien Faure employa toute son énergie à combattre la répugnante campagne de haine antisémite et d'exaltation patriotique qui inaugurait, hélas, le sinistre XX^e siècle. (On peut lire à ce sujet sa petite brochure exemplaire intitulée *Les Anarchistes et l'Affaire Dreyfus*, dans sa réédition par les Éditions CNT-Région parisienne, Paris, 2002, présentation de Philippe Oriol.)

2. Henri Varennes, *De Ravachol à Caserio*, *op. cit.*, p. 288-289. Entre février-mars 1894 et l'automne 1895, c'est-à-dire pendant la période entourant le procès, les principaux titres de la presse libertaire, ou proche des milieux libertaires, n'étaient plus en mesure de paraître à Paris. C'est pourquoi le livre du journaliste Henri Varennes (de son vrai nom Henri Vonoven), utilisé par Sébastien Faure pour rédiger sa brochure, est resté la source d'informations la plus facile d'accès sur le déroulé des audiences.

Le Parquet avait ainsi fort à faire, et ne l'ignorait pas. À peine lu l'acte d'accusation, l'avocat général Bulot requit au préalable l'interdiction de la reproduction des interrogatoires de Jean Grave et de Sébastien Faure, en vertu d'une loi votée le 28 juillet 1894. On savait que ces deux accusés se défendraient avec la dernière énergie, surtout Faure, excellent orateur : en interdisant aux journaux de reproduire leurs déclarations, on voulait empêcher que le public constatât le vide du dossier et le néant de l'accusation.

Cette censure n'eut guère d'effet, parce que si la presse ne pouvait répéter ce qui se disait, elle pouvait tout de même rendre compte des débats. Elle se fit donc un malin plaisir de faire savoir que le président du tribunal, le nommé Dayras, n'était vraiment pas de taille à lutter avec un Sébastien Faure, ni d'ailleurs avec les autres accusés : aux questions lourdement orientées du président, ceux-ci répliquaient fermement, parfois sur le ton de l'ironie et de la raillerie, tournant régulièrement en ridicule le ministère public.

Ainsi, à Joseph Molmeret, le président, tout heureux d'avoir un fait précis à relever, dit :

On vous a surnommé le Terrible, dans le parti, où l'on sait de quoi vous êtes capable.

En riant, Molmeret répondit :

C'est les camarades qui m'ont donné ce nom-là à l'atelier parce que je disais toujours : « Oh ! C'est terrible ! » Pour un rien, je disais : « C'est terrible ! », alors on m'a appelé « le Terrible » (Rires prolongés.)³

À Félix Fénéon, dans le bureau de qui avaient été trouvés des tubes en cuivre, pouvant servir de détonateurs, le président demanda :

Votre mère a déclaré que votre père avait trouvé dans la rue ces tubes de cuivre, ces détonateurs. Vous connaissez sa déposition sur ce point à l'instruction ? Eh bien, comment expliquez-vous qu'on trouve pareille chose dans la rue ?...

Et Fénéon, qui était employé au ministère de la guerre, de répondre :

Le juge d'instruction m'a demandé comment il se faisait qu'au lieu de les emporter au ministère, je n'eusse pas jeté ces tubes par la fenêtre. Cela démontre bien qu'on pourrait les trouver dans la rue. (Rires.)⁴

S'ensuivit, peu après, cet échange :

D.- Enfin, la loi de 1893 punit la détention d'objets explosifs et même de matière entrant dans la composition d'un engin. Or, le mercure sert à la fabrication du fulminate de mercure.

R.- Il sert aussi à celle des thermomètres et des baromètres. (Rires.)⁵

Encore faut-il noter que c'était là le fait le plus grave imputé à l'un des accusés ; car toutes les autres accusations étaient véritablement dérisoires : Aguelli, un élève des Beaux-Arts, avait été pour sa part arrêté « pour avoir donné asile à Chatel ». Cet écrivain et ce peintre s'étaient mutuellement offert l'hospitalité pendant quelques jours. « Affiliés ! » dit la police, qui les envoya à la prison de Mazas. Quant à Ledot, on n'avait pas davantage de charges contre lui :

D.- Vous avez continué l'action de Jean Grave à qui vous avez succédé à la *Révolution*, en qualité d'administrateur.

R.- Je suis ici, uniquement alors, comme administrateur du journal la *Révolution*. Or, je n'ai jamais signé d'article et je ne suis pas gérant ; je me demande donc en quoi ma responsabilité peut être engagée. (Assentiment.)

D.- Ce n'est pas de ça qu'il s'agit. Dans cette entente entre intellectuels et impulsifs, vous avez joué le rôle d'intellectuel.

R.- Avez-vous des articles signés de moi ? Non. Suis-je gérant du journal ? Non. Alors ? Et quand même, suis-je poursuivi pour propagande anarchiste ? Non. Je suis ici pour association de malfaiteurs.

D.- Mais j'y arrive. Vous publiez dans votre journal des *Correspondances et Communications* où vous annoncez les réunions et conférences anarchistes.

R.- Tous les journaux le font. Tous insèrent les communications de leur parti.

D.- Enfin, comme Grave, vous avez reçu de l'argent pour la propagande et l'entretien de votre journal. Vous avez sur cet argent envoyé un secours de 5 fr. à l'anarchiste Lécuyer et 5 fr. à la femme de Vaillant.

R.- Oui.

D.- Asseyez-vous.⁶

C'était tout, absolument tout, et ce tout n'était rien. Tout cela n'était de toute évidence qu'un lugubre procès politique. Le président du tribunal devait au reste l'avouer involontairement au moment de l'interrogatoire de Bastard :

D.- D'ailleurs, vous avez toujours prêché l'anarchie.

R.- C'était mon droit. La parole était libre. Je n'ai pas été poursuivi.

D.- On n'a pas le droit de développer des théories anarchistes.⁷

On passa aux vols commis par la « bande Ortiz » ; puis, l'avocat général Bulot prononça un grandiloquent réquisitoire, qu'il conclut, désignant le banc des accusés, par cette bouffonnerie : « Vous êtes tous des misérables ! » La parole fut alors donnée aux accusés et à leurs avocats. Sébastien Faure se leva et prononça sa plaidoirie, que nous reproduisons ci-dessous⁸ :

3. *De Ravachol à Caserio*, op. cit., p. 307-308.

4. *Ibid.*, p. 313.

5. *Ibid.*, p. 314.

6. *Ibid.*, p. 302.

7. *Ibid.*, p. 305.

8. *Ibid.*, p. 333-338.

Plaidoirie de Sébastien Faure

« D'une voix un peu sourde, mais pleine d'une douceur allant parfois jusqu'à l'onction, sans geste, avec entre les doigts un petit papier qu'il consultait à peine, l'orateur – c'en était un grand – débuta ainsi :

Les accusés d'ordinaire attendent avec émotion et crainte l'heure du verdict. Je la vois venir avec un soulagement. J'attendais avec impatience pendant l'interrogatoire et le réquisitoire le moment de pouvoir enfin parler à des hommes honnêtes, libres et consciencieux. J'avais hâte non de me défendre (on n'a contre moi rien produit), mais de me réhabiliter. M^e Desplas vous a éloquemment prouvé que ma responsabilité judiciaire n'était pas engagée ici. Je veux vous démontrer que ma responsabilité morale ne l'est pas davantage. M^e Desplas a défendu ma liberté, je veux défendre mon honneur, auquel je tiens plus qu'à ma liberté.

Je le ferai sans forfanterie, sans supplication, avec l'attitude modeste qui convient à un innocent qui demande justice.

Sébastien Faure rappelle qu'à plusieurs reprises, il a été autorisé à venir plaider à la barre, comme avocat, pour des compagnons poursuivis :

J'ai toujours, du banc de la défense où j'étais assis, entendu dire au ministère public que l'anarchie n'était pas un parti, qu'elle n'avait pas d'organisation, pas de chef. Soudain, voilà que tout est changé : l'anarchie a un plan vieux de onze ans. L'accord est parfait entre les anarchistes ! Quand le ministère public a-t-il dit la vérité ? Jadis ou aujourd'hui ?

Je ne sais, mais cette question est bonne à placer au début de ces explications, pour que vous sachiez quel cas il faut faire des affirmations solennelles du ministère public. (Sourires.)

Cela dit, Sébastien Faure commence sa défense :

Je suis détenu depuis vingt mois. En deux ans, j'ai eu trois mois de liberté. Voilà trois printemps que je passe en cellule ! Si je suis l'associé de mes coaccusés, il faut avouer que je suis un associé bien souvent absent.

Ses relations avec eux n'ont eu pour but que des choses licites, autorisées :

Jamais je n'ai fait l'apologie d'un fait qualifié crime. On n'a pas, on ne peut avoir ni une ligne, ni une phrase faisant de moi un encourageur d'attentats. Je suis étranger à tous ceux qui se sont produits, on le sait, et l'on commet une inconcevable injustice en me retenant en prison depuis six mois, en m'y soumettant, sans raison, aux rigueurs de la prévention cellulaire.

Ma condamnation serait une nouvelle injustice.

Pour l'obtenir, par un ingénieux stratagème, on opère un mouvement tournant, on cherche à établir entre les attentats et moi une solidarité... morale. On réunit mille riens dont le total fait un zéro, on me représente comme un apôtre de la violence et de la haine, trop habile pour me compromettre, trop

lâche pour me mettre en avant, poussant au crime les ardents fanatisés par ma parole.

C'est là une indigne calomnie que je repousse de toute mon énergie. Moi un excitateur ? Où ? Quand ? Dans quelles circonstances ? Qui ai-je excité ? Qu'on le dise ! Mais non. On se permet de tout avancer sans rien établir. On greffe des hypothèses fantasmagoriques sur de chimériques conjectures. On calomnie ma vie, mes sentiments, mes conceptions, on dénature mon rôle. Il faut enfin que je vous dise qui je suis et ce que je pense.

*
**

Mes conceptions et mes sentiments, d'abord :

On dit que je suis un excitateur. Mais loin de provoquer au crime, j'ai toujours prêché la concorde. Ma propagande n'a point pour but la haine. Elle est faite pour développer l'amour, exciter les sentiments les meilleurs et les plus doux. Je vais vous le prouver en peu de mots, en vous expliquant quelle est ma philosophie, ma doctrine. Je ne vous ferai point une conférence, ne craignez rien, mais un exposé nécessaire.

Je suis poursuivi pour mes conférences. Il faut bien que je vous dise quelles idées j'y développais. Le réquisitoire m'appelle le commis voyageur de l'anarchie, il faut bien que je vous dise que ce n'était pas du picrate que je colportais. (Rires.)

Écoutez-moi sans haine, et comprenez ce que l'on fait.

Je vous le demande. Peut-on juger la religion catholique uniquement d'après l'horreur des guerres dont elle a ensanglanté le monde féodal ? – Est-il permis de ne détacher du christianisme que l'effroyable page de l'Inquisition ? – A-t-on le droit de montrer le spectre rouge de la Terreur en disant : voilà la Révolution française ?

C'est pourtant ce qu'on fait aujourd'hui en ne vous montrant dans l'anarchie que le vol, le pillage et l'assassinat. (Mouvement.)

Sébastien Faure, qui peu à peu s'anime, continue sa comparaison avec une extraordinaire fertilité de souvenirs. Il y a deux sortes d'anarchies, dit-il :

Il y a le christianisme de Torquemada ; mais il y a celui de saint Vincent de Paul.

La Fayette était républicain, il ne l'était pas à la façon de Marat.

Le socialisme de M. de Mun n'est pas le socialisme de Jules Guesde.

Eh bien ! il y a de même, et je vais vous le prouver, l'anarchie de Sébastien Faure et l'anarchie des autres. Ma pensée n'engage que moi, elle n'enchaîne la pensée de personne, mais la pensée des autres ne m'engage pas et n'enchaîne point ma pensée.

Cette pensée, quelle est-elle ?

Je la dirai tout entière, et je ne dirai que la vérité. Elle est contenue dans des livres, dans des brochures, dans des papiers signés de moi, qui sont au dossier et dont on ne vous a pas dit un mot. Je vais vous la résumer.

À ces mots, M. Dayras intervient et défend à Sébastien Faure d'exposer ses théories.

La situation qui m'est faite est bien difficile alors, dit l'accusé. Je voulais faire connaître au jury mes pensées, mes sentiments intimes et mes aspirations. Je voulais arriver à montrer quelle caricature inexacte on a faite de moi ; je voulais dire en quelques mots quelle est ma philosophie et demander ensuite où étaient les excitations qu'on me reproche. C'était mon droit. J'en usais avec modération... On me ferme la bouche. Enfin ! je m'incline. (Mouvement.)

Je vous aurais montré que ma théorie n'était point de tout détruire, mais de tout édifier ; à l'anarchie de haine je voulais opposer l'anarchie qui est la mienne, l'anarchie d'amour. Je passe. Laissez-moi cependant ajouter un mot.

Je suis un conférencier. Je n'ai jamais tenu de réunions privées. Toutes mes conférences ont eu lieu en public, sous l'œil de l'autorité qui n'a jamais protesté. Je m'adressais non pas aux passions, mais à la raison, recherchant le triomphe de la saine et pure vérité. Si je vous avais exposé ici ce que je disais partout, au grand jour, je ne vous aurais pas convaincu – je n'y aurais pas tâché. – Mais je vous aurais demandé ensuite : "Voilà ce que j'ai prêché toujours. Où sont les mots de haine, où est la preuve de ma férocité ?" Vous auriez vu alors que je ne suis pas un féroce, puisque je souffre avec qui souffre, que je pleure avec qui pleure.

Non. Je ne suis pas un être féroce, un tigre altéré de sang, un homme ayant le cœur gonflé de haines et qui va la menace sur les lèvres. J'ai puisé dans l'observation des phénomènes naturels et sociaux les éléments d'une philosophie humanitaire que j'ai pris à tâche de faire connaître.

Voilà tout.

De ce qu'il a dit, Faure accepte la pleine responsabilité, elle s'arrête à ce qui est hors de lui ; aux actes des autres, dont il n'est point le chef :

On m'a représenté comme un chef, sans réfléchir que cette qualification est contraire à la conception anarchiste, si variée dans ses manifestations individuelles ! Non je ne suis pas un chef. Un chef ? C'est l'homme investi d'une autorité, qui donne des ordres. Je n'ai jamais commandé. On ne m'a jamais obéi.

Un chef, moi ? Mais qu'ai-je donc répété sans cesse ? J'ai conseillé le bonheur en disant que tout entier il résidait dans la liberté en toutes choses, et après cela j'aurais brigué un mandat, obtenu une suprématie ? J'ai toujours vanté l'individualisme : "Suivez votre initiative, suivez la pente de la nature", ai-je dit à ceux qui m'écoutaient. Et je leur aurais demandé un commandement ?

L'accusation le comprend et tâche de tourner encore la difficulté. Sinon chef, du moins maître, dit-elle.

Ni chef, ni maître. Je propose mes idées, je ne les impose pas. Je suis un libertaire. Mais si j'expose d'indéniables vérités, si mes auditeurs les comprennent et y croient, est-ce ma faute ?

On a dit que j'étais le maître de mes coaccusés. On a dit : Voilà vos élèves.

Et Sébastien Faure, se tournant vers ses coaccusés, dans un mouvement vraiment beau, les adjure de parler :

Ah ! si un seul d'entre vous peut dire ici que je suis son maître, qu'il a reçu de moi des enseignements ou des conseils, qu'il y songe : cette déclaration lui vaudra l'indulgence du jury ; qu'il songe qu'en le proclamant, c'est pour lui la liberté avec ses joies et ses espérances : que le silence c'est le baigne affreux ; au nom de la vérité, au nom de sa femme qui l'attend anxieuse, au nom de ses petits qui souffrent privés de lui, je l'adjure, celui-là : s'il en est un, un seul qui puisse se dire mon élève, un seul qui ait subi mon influence, mon autorité, mes inspirations. Je l'en supplie : qu'il parle ! (Mouvement prolongé.)

Qu'il ne s'inquiète pas de moi. Qu'il ne pense qu'à la vérité que je réclame, à la liberté qui l'attend ; qu'il ne craigne pas un mot de reproche de ma part : Je n'aurai pas une plainte, je ne dirai pas un mot. Qu'il parle. (Long mouvement.)

On se tait au banc des accusés et, dans la salle, tous les assistants, empoignés, écoutent en silence, le cœur battant.

Eh bien ! monsieur l'avocat général, vous qui cherchez la manifestation de la vérité, soyez satisfait. Vous l'avez.

*
**

Sébastien Faure continue au milieu de l'attention générale.

Je suis, dit Faure, un homme qui a vu, lu, compris. Je suis celui qui dans la tempête aperçoit le phare et le montre. Je suis celui qui n'a jamais rien été, qui ne veut rien être : je suis le semeur qui vient les mains pleines de vérités, et les ouvre pour les jeter dans le sillon de l'avenir ;

Je suis l'inventeur qui livre son secret pour qu'il serve aux générations futures ;

Je suis le médecin, qui voit le malade souffrir d'un mal inconnu, recherche la cause de ce mal, au risque de sa santé, de sa vie ;

Je suis le libre penseur qui prêche l'athéisme sans se soucier de ceux qui pillent et brûlent les églises ;

Je suis le voyageur qui, dans la plaine, s'arrête en face du fleuve grossissant et qui prédit l'inondation si des digues ne sont pas élevées. Je vois le fleuve des misères qui monte, et je dis qu'il remplira bientôt le monde, s'il n'est point endigué. (Sensation prolongée.)

J'ai fini. De ma vie, deux mots seulement :

Fils de bourgeois, élevé dans le bien-être, j'ai quitté le confort où j'avais grandi, j'ai vécu de la vie des humbles pour décrire cette vie avec l'éloquence du vécu et du ressenti. J'ai vécu, loin de mes amitiés rompues, de mes affections perdues, j'ai connu le dédain des roublards, les vexations des méchants, les perfidies des envieux. J'ai subi cinq condamnations, vingt perquisitions. J'ai passé trois printemps en cellule.

Demain, quand je sortirai acquitté, je me trouverai sans foyer, sans situation sur le pavé parisien, pauvre,

n'ayant pour richesse que le sentiment du devoir accompli, la joie des larmes essuyées, le souvenir des rayons d'espérance jetés dans des cœurs.

Mais, je vous en supplie, messieurs les jurés, pas de demi-mesure, ou l'acquiescement ou le baignage, le baignage, avec ses promiscuités honteuses et ses tristesses, qui vous enlèvent chaque jour un morceau de votre cœur, de votre intelligence et transforment la vie en une atroce agonie.

L'acquiescement ou le baignage ! Le baignage cent fois pire que la mort (la mort c'est la fin des joies, mais c'est la fin des douleurs aussi), le baignage pour un homme dont la vie a toujours été modeste, digne, loyale. Est-ce juste ?

Messieurs les jurés, j'espère en votre justice. Vous vous ferez un devoir de rendre à la liberté un homme qui n'aurait jamais dû en être privé. (Agitation.)

On n'applaudit pas. Mais on en eut bien envie... »



Le jury se retira pour délibérer. « Polichinelle avait battu le commissaire »⁹ : tous furent acquittés, à l'exception d'Ortiz (quinze ans de travaux forcés), de Chericotti (huit ans de travaux forcés), de Bertani (six mois de prison et 16 fr. d'amende pour port d'armes prohibées) et de ceux jugés par contumace, tous condamnés le 31 octobre suivant à vingt ans de travaux forcés, et qui furent amnistiés trois mois plus tard.

*
**

Il ne fallait pas pour autant conclure, comme furent tentés de le croire certains, que la société bourgeoise devenait réellement démocratique. Deux ans après le procès des Trente, en juin 1896, alors que son gérant, Matha, venait une fois de plus d'être arrêté par la police, *Le Libéraire* constatait : « Nous touchons à une époque où il ne peut y avoir que deux camps : celui de la liberté et celui de l'autorité ; tous les intermédiaires seront broyés. » C'est ce que le *XX^e* siècle ne sut pas comprendre, dominé par les idéologies totalitaires, qui dévorèrent les esprits faibles jusqu'au sein du mouvement anarchiste.¹⁰

9. *Ibid.*, p. 345.

10. On ne doit ainsi surtout pas confondre *Le Libéraire* de Sébastien Faure avec le torchon du même nom publié durant l'entre-deux-guerres, qui se fit le chantre d'une alliance entre libertaires et stalinien – avant que quelques-uns de ses rédacteurs cèdent même aux immondes sirènes du pétainisme –, compromettant ainsi durablement tout le « mouvement anarchiste » français. La mauvaise conscience s'en étant mêlée, il devint nécessaire de refouler le passé, de réécrire l'histoire, ce à quoi s'attelèrent divers employés du ministère de la Vérité, sous l'autorité du sous-chef de bureau Maitron, préposé aux calomnies et aux falsifications. On assiste heureusement, depuis une quinzaine d'années, à un début de *dégel* de la mémoire historique de l'anarchisme.

Ce n'est qu'avec l'effondrement du bloc stalinien, au tournant des années 1980 et 1990, que la radicalité du vieil anarchisme a commencé à être redécouverte dans la pratique, par les nouveaux groupes affinitaires antiglobalisation, au-delà de la misère et de la routine bureaucratiques des organisations devenues propriétaires exclusives de l'étiquette « anarchiste ». C'est donc tout naturellement que les analystes de la police politique française ont été amenés, pour décrire ce récent phénomène, à forger le néologisme de « mouvance anarcho-autonome » – car l'État doit bien mettre un nom sur ce qu'il entend réprimer.

Pourtant, nul ne saurait contester l'immensité du contraste entre les actes revendiqués des anarchistes d'hier – que l'on songe seulement à Émile Henry ! – et ceux attribués aujourd'hui aux « anarcho-autonomes », victimes des mêmes méthodes – la guillotine mise à part –, à peine modernisées : le verdict du procès des Trente avait en effet si bien fait jurisprudence, pendant un siècle, que l'accusation d'« association de malfaiteurs » avait été pour ainsi dire réservée aux criminels de droit commun ; de sorte qu'il a fallu lui adjoindre l'expression « en relation avec une entreprise terroriste » pour lui faire retrouver sa fonction première d'outil pour la chasse aux sorcières – outil d'autant plus efficace désormais que le jury dit populaire a été escamoté au profit des magistrats des tribunaux correctionnels et des cours d'assises spéciales. Ainsi les procès « antiterroristes » d'aujourd'hui sont encore plus purement *politiques* que ceux d'hier : leurs verdicts, décidés par avance en haut lieu, en fonction du degré d'abrutissement de « l'opinion publique », ne sont qu'appliqués par des juges aux ordres. C'est aussi pourquoi des coupables peuvent s'en sortir mieux que des innocents, pour peu qu'ils bénéficient d'une efficace campagne de soutien.

Cette néo-Inquisition, qui se complait dans la description des fameux sabbats terroristes d'Afghanistan ou d'ailleurs, qui fantasmait des conjurations démoniaques partout ourdies par les ennemis de la sainte Démocratie, et qui soustrait la torture au bras séculier des services secrets, a pu ainsi jeter dans ses oubliettes plusieurs centaines d'« islamistes » ou prétendus tels, à la satisfaction générale des ouailles dociles et pour la glorieuse édification des sceptiques¹¹. Mais la croisade contre les noirs barbus égorgeurs, disciples du Diable, ne serait pas complète si elle négligeait tous ces nids d'hérétiques, qui

11. Le littéraire Serge Quadruppani par exemple, caution « radicale » de la feuille comique-troupière *Siné Hebdo*, se faisait ainsi sur son blog, le 2 février 2009, prêcheur de haine et de fanatisme : « Tout semblant de complaisance envers les ignobles barbus a le don de me taper sur les nerfs. »

sapent les fondements de la seule vraie foi en niant les dogmes universellement proclamés par le Spectacle et par l'État. Les modernes torquemadas de l'« antiterrorisme » ont donc étendu leurs persécutions aux pires de ces hérétiques, qui, parce qu'ils refusent l'autorité des grands-prêtres et des petits curés, sont étiquetés « anarcho-autonomes » : d'abord dans la discrétion, pour tester leur capacité de résistance aux nouvelles méthodes, puis, ayant constaté leur faiblesse et leur isolement, dans le grand tapage de l'opération de Tarnac, le 11 novembre 2008.

Mal leur en a pris : les villageois incrédules ont alerté « l'opinion publique » bien au-delà de la « mouvance », donnant ainsi l'impulsion à une vaste campagne de soutien, premier dysfonctionnement d'importance de la machinerie « antiterroriste » française. Quant aux « anarcho-autonomes » les plus conséquents, ils ont su se rassembler autour du redoutable slogan « Sabotons l'antiterrorisme », à la fois contre les gesticulations légalistes des bons citoyens et contre l'indifférence faussement blasée de certains des plus « radicaux »¹².

On a obtenu de cette manière la libération de tous les « anarcho-autonomes » emprisonnés ; mais ce résultat reste bien sûr très insuffisant, quand il s'agit de décourager la justice spéciale, de discréditer la police politique, de ridiculiser la valetaille médiatique, d'attiser la révolte contre les dirigeants, bref de lutter contre l'évolution totalitaire du capitalisme, en sapant l'autorité des diverses agences de l'organisation du mensonge. Et c'est lorsque le grand public, enfin scandalisé par l'arbitraire de la répression modernisée, commence à comprendre le chantage à la « sécurité » auquel le soumet, depuis des années, la police de la pensée ; c'est quand une formidable rumeur sort de la poitrine des foules, en expression de mépris contre les grossiers amalgames politico-judiciaires et de dégoût contre les obscènes shows médiatico-policiers ; c'est alors que, laissant criminellement échapper une aussi magnifique occasion de flétrir et de combattre le Spectacle et l'État, les « anarcho-autonomes » dépenseraient l'activité qui les caractérise en

dissertations métaphysiques, en querelles de chapelles minables, en contemplatives postures... et cela, sous le prétexte fallacieux – car il faut en revenir à cette polémique – que la répression « antiterroriste », et l'indignation qu'elle soulève, ne relèveraient que de la routine ? Allons donc !

Les mouchards et les barbouzes de la DCRI rêvent de démontrer l'infaillibilité de leurs lois scélérates et de leurs tribunaux d'exception : ils y gagneraient en pouvoir et en influence, et en tireraient profit en vendant la recette à l'étranger, par exemple à ces lourdauds d'Américains incapables de faire admettre à leur opinion publique les prisons secrètes de la CIA ou le camp de Guantánamo. La campagne de soutien aux « anarcho-autonomes » inculpés d'« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » doit donc être poursuivie et intensifiée, au minimum jusqu'à l'abandon de toutes les poursuites, de manière à infliger aux promoteurs du modèle répressif français leur première humiliation d'envergure ; c'est dans le but d'y contribuer que nous avons rassemblé et publié l'étude de Sébastien Faure sur *Le Procès des Trente*, dont l'usage possible dans l'actualité n'aura pas échappé au lecteur.

La cause des « anarcho-autonomes » dépasse de loin celle de leurs petites personnes : elle est la cause de la vérité et de la liberté, parce que ceux qui les persécutent se sont fait les champions du mensonge et de la servitude. Ce n'est pas à ceux qui vendent des armes aux terroristes qui manipulent le GIA ou Al-Qaïda de traiter les autres de terroristes.

Éditions Antisociales
Août 2009



12. On a pu lire ainsi, dans le numéro de mars 2009 du journal anticarcéral *L'Envolée*, un odieux article anonyme, intitulé « Danse avec l'État », qui s'efforçait, par les pires procédés de la désinformation – amalgames, citations imaginaires, pseudo-raisonnements –, de banaliser les procédures « antiterroristes » et de désespérer ceux qui y voient une abomination révélatrice de ce que devient l'État moderne, en les accusant de ne faire « que renforcer le pilier pénal de la société » ! Ainsi, au lieu d'alimenter l'agitation en milieu carcéral – soudain requalifiée comme n'étant plus qu'un « bon vieux fantasme » –, ce journal autrefois respectable s'est laissé provoquer jusqu'à propager en substance le mot d'ordre d'usage en cas d'incident : Circulez, il n'y a rien à voir ! Les matons ne travaillent pas tous en prison.

TENEZ-VOUS INFORMÉ

L'ignorance c'est leur force

Vaporisé

Le 18 avril 2009, Jon Anza, militant nationaliste basque, a disparu sans laisser de traces. Selon le porte-parole de plusieurs membres d'ETA jugés à Paris en juin, « on trouve la main des services secrets espagnols et français » derrière cette disparition. Koldo Anza, frère du disparu, évoque « une nouvelle étape de la guerre sale » contre les indépendantistes basques et conclut : « La vérité c'est que je n'ai pas le moindre espoir de le retrouver vivant. Et je doute même qu'on retrouve son corps. Avant, il y avait les gens du GAL, ils avaient des noms et des prénoms. Aujourd'hui cette guerre sale n'a pas de signature. »

Cayenne, le retour

Djamel Beghal, incarcéré en 2001 et condamné en 2005 en France à dix ans de prison, sur la base d'aveux extorqués par des tortionnaires émiratis, pour « participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'actes de terrorisme », a été libéré le 30 mai, mais il ne suffit pas qu'il ait purgé la peine à laquelle il a été condamné : il faut encore qu'à sa sortie de prison il soit déporté par le premier avion. À cette fin, Beghal avait été déchu, en 2006, de sa nationalité française puis, en 2007, frappé d'un arrêté d'expulsion. Le juge des référés ayant fait obstacle à son expulsion vers l'Algérie, le ministère de l'Intérieur s'est proposé de l'envoyer pourrir en Guyane, avec interdiction d'en sortir. C'est la vieille peine de relégation qui est ainsi sournoisement réincorporée dans l'arsenal « antiterroriste » français.

Révélations et contre-révélations

En réponse à la soudaine médiatisation, en juin 2009, du rapport « Nautilus » de la Direction des constructions navales qui donne pour mobile de l'attentat de Karachi, en 2002, le non-versement de rétrocommissions à l'état-major de l'armée pakistanaise, le clan français mis en cause dans cette affaire de corruption (dans laquelle est impliqué, comme comparse subalterne, l'actuel président de la République) a tenté de faire diversion par de pseudo-révélations sur l'assassinat des moines de Tibéhirine, dont tout le monde sait depuis longtemps qu'ils ont été victimes d'une manipulation des services algériens. Il s'agit d'abord d'une menace d'en révéler davantage, au cas où le clan adverse (la mafia chiraquienne) persisterait dans sa petite guéguerre politico-médiatique. Attention, une révélation peut en cacher une autre !

COMMANDEZ

en librairie ou sur notre site Internet

L'ULTIME RAZZIA

LE 11 SEPTEMBRE 2001 DANS L'HISTOIRE

Un volume de 144 pages

Prix : 6 € l'exemplaire

Ce livre expose le processus historique qui a mené à la provocation du 11 septembre, et montre dans quelles conditions la subversion moderne peut effectivement combattre, dans la nouvelle époque de l'« antiterrorisme » globalisé, pour en finir avec la barbarie capitaliste.

TÉLÉCHARGEZ

gratuitement sur notre site Internet
www.editionsantisociales.com

Adresse aux rebelles

sur les dernières opérations « antiterroristes » en France

Notre intervention du 8 décembre 2008 en faveur d'une extension et d'une radicalisation du soutien aux « anarcho-autonomes » inculpés d'« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ».

Torquemada n° 0

Bulletin d'information distribué le 31 janvier 2009 à la grande manifestation libertaire « Sabotons l'antiterrorisme ».

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS ANTISOCIALES :

LA BROCHURE INÉDITE DE

SÉBASTIEN FAURE

INTITULÉE

LE PROCÈS DES TRENTE

TRAITANT DU

TERRORISME ANARCHISTE

ET DE LA RÉPRESSION AYANT FRAPPÉ LES

« ASSOCIATIONS DE MALFAITEURS »

L'AUTEUR Y REVIENT SUR LES ACTES INDIVIDUELS DES COMPAGNONS :

RAVACHOL

VAILLANT

LÉAUTHIER

ÉMILE HENRY

PAUWELS

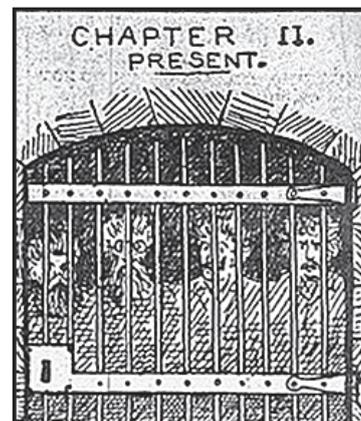
CASERIO

ET SUR LES SCANDALEUSES MÉTHODES DE LA

POLICE

ET DE LA

MAGISTRATURE



« Nous touchons à une époque où il ne peut y avoir que deux camps : celui de la liberté et celui de l'autorité ; tous les intermédiaires seront broyés. »

Le Libertaire, 27 juin 1896



www.editionsantisociales.com